



**PROVENCE-ALPES-  
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R93-2022-028

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2022

# Sommaire

## Agence régionale de santé PACA /

R93-2022-02-11-00004 - DÉCISION PORTANT MODIFICATION DE LA LICENCE N°84#000259 SUITE A L ATTESTATION DE NUMÉROTAGE DE LA MAIRIE DE BONNIEUX (84480)?? (2 pages) Page 4

R93-2022-02-04-00010 - VENTE MEDICAMENT SANS ORDONNANCE DU SUR INTERNET - PHARMACIE BEAUVALLON MARSEILLE (2 pages) Page 7

## Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA /

R93-2022-02-09-00007 - Arrêté du 9 février 2022 portant modification de l'arrêté du 15 juillet 2021 relatif aux engagements agroenvironnementaux et climatiques en agriculture biologique soutenus par l'Etat en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 pages) Page 10

R93-2021-12-16-00006 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de la SAS CHATEAU NOUVEAU 83670 TAVERNES (2 pages) Page 14

R93-2021-11-30-00002 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de M. James COX CHAMBERS 13150 TARASCON (2 pages) Page 17

R93-2021-12-08-00025 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de Mme Pauline DAVID 83440 FAYENCE (2 pages) Page 20

R93-2021-10-15-00011 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de Mme Sandrine PASCAL 84110 VAISON LA ROMAINE (4 pages) Page 23

R93-2021-12-13-00007 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de Mme Emilie MACCIO 83136 NEOULES (2 pages) Page 28

R93-2021-12-13-00008 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de Mme Estelle BOUVET 83890 BESSE SUR ISSOLE (2 pages) Page 31

R93-2021-12-14-00089 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de Mme Julie PAVILLON FANTINO 83720 TRANS EN PROVENCE (2 pages) Page 34

R93-2021-10-19-00012 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter du GAEC DE MELANIE 04140 MONTCLAR (3 pages) Page 37

R93-2021-10-19-00013 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter du GAEC DU BOIS 05130 FOUILLOUSE (2 pages) Page 41

R93-2022-02-21-00001 - Rescrit à CERFRANCE AFGA ayant procuration pour l'exploitation de M. CANTO à Châteauneuf du Pape (prise de position ferme de l'administration) (2 pages) Page 44

## Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - Provence-Alpes-Côte d Azur /

R93-2022-02-04-00013 - Arrêté du 04 02 2022 portant composition de la Commission Régionale de Conciliation de Provence Alpes Côte-d Azur?????????Portant composition de la Commission Régionale de Conciliation de Provence Alpes Côte-d Azur?? (3 pages) Page 47

R93-2022-02-04-00012 - Arrêté du 4 février 2022 établissant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale de la région Provence Alpes Côte-d'Azur (20 pages)	Page 51
R93-2022-02-21-00002 - Arrêté portant nomination des membres du jury de validation des acquis de l'expérience du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale session d'avril 2022 (2 pages)	Page 72
R93-2022-02-21-00005 - ARRÊTÉ Portant nomination des membres du jury de validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » session d'avril 2022 (2 pages)	Page 75
R93-2022-02-21-00006 - ARRÊTÉ Portant nomination des membres du jury de validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « Accompagnement de la vie en structure collective » session d'avril 2022 (2 pages)	Page 78
R93-2022-02-21-00004 - ARRÊTÉ Portant nomination des membres du jury de validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale d'avril 2022 (2 pages)	Page 81
R93-2022-02-21-00003 - ARRÊTÉ Portant nomination des membres du jury de validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat d'assistant de service social session de mars 2022 (2 pages)	Page 84
R93-2022-02-21-00007 - Arrêté portant nomination des membres du jury de validation des acquis d'expérience du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire Session de mars 2022 (2 pages)	Page 87
<b>La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur /</b>	
R93-2022-02-11-00002 - Arrêté portant du renouvellement de la composition du CAEN de l'académie d'Aix-Marseille (7 pages)	Page 90
R93-2022-02-11-00003 - Arrêté portant renouvellement de la composition du CAEN de l'académie de Nice (6 pages)	Page 98
R93-2022-02-04-00011 - arrêté vacance SGRA du 4 février 2022 (2 pages)	Page 105
<b>Secrétariat général pour l'administration Du Ministère de L'intérieur SUD /</b>	
R93-2022-02-11-00001 - Arrêté composition Jury-CR-2021-11-57 (2 pages)	Page 108
<b>Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA /</b>	
R93-2022-02-01-00006 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Est (12 pages)	Page 111

Agence régionale de santé PACA

R93-2022-02-11-00004

DÉCISION PORTANT MODIFICATION DE LA  
LICENCE N°84#000259 SUITE A L ATTESTATION  
DE NUMÉROTAGE DE LA MAIRIE DE BONNIEUX  
(84480)

Direction de l'Organisation des Soins  
Département Pharmacie et Biologie  
DOS-0122-0660-D

---

**DÉCISION**  
**PORTANT MODIFICATION DE LA LICENCE N°84#000259**  
**SUITE A L'ATTESTATION DE NUMEROTAGE DE LA MAIRIE DE BONNIEUX (84480)**

---

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;

**Vu** le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe De Mester en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter du 15 janvier 2019 ;

**Vu** la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 mars 2020, autorisant la SARL PHARMACIE DU LUBERON à transférer une officine de pharmacie Avenue des Tilleuls à BONNIEUX (84480) ;

**Vu** le courrier du 24 janvier 2022 du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens informant l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur du changement de numérotation dans la rue d'installation de l'officine de Pharmacie DU LUBERON à BONNIEUX (84480) ;

**Considérant** que conformément à l'alinéa 3 de l'article L5125-18 du code de la santé publique, la licence fixe l'emplacement où l'officine sera exploitée ;

**Considérant** que conformément à l'alinéa 4 de l'article R5125-11 du code de la santé publique, il est porté à la connaissance du Directeur de l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur la modification de l'adresse sans déplacement de la pharmacie DU LUBERON dans la commune de BONNIEUX (84480) ;

**Considérant** l'attestation de la Mairie de la commune de BONNIEUX datée du 18 octobre 2021 indiquant un changement de numérotation ;

**Considérant** la nouvelle adresse de l'officine de pharmacie sise 145 Avenue des Tilleuls à BONNIEUX (84480) ;



## DECIDE

### **Article 1 :**

La décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur du 5 mars 2020, autorisant la SARL PHARMACIE DU LUBERON à transférer une officine de pharmacie Avenue des Tilleuls à BONNIEUX (84480) est modifiée.

### **Article 2 :**

L'officine de la Pharmacie est désormais située au 145 Avenue des Tilleuls à BONNIEUX (84480).

### **Article 3 :**

La présente décision est susceptible de faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers ;

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé : 132 boulevard de Paris CS 50039 13331 MARSEILLE CEDEX 03

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre en charge de la Santé : Direction Générale de l'Organisation des Soins 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07SP

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif: 22 rue Breteuil 13006 MARSEILLE.

### **Article 4 :**

Conformément à l'article R5125-11, toute modification de l'adresse de l'officine sans déplacement est portée à la connaissance du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et du conseil compétent de l'Ordre National des pharmaciens.

### **Article 5 :**

Le Directeur de l'Organisation des Soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 11 février 2022

**Signé**

Philippe De Mester

Agence régionale de santé PACA

R93-2022-02-04-00010

VENTE MEDICAMENT SANS ORDONNANCE DU  
SUR INTERNET - PHARMACIE BEAUVALLON  
MARSEILLE

**Direction de l'Organisation des Soins**

**Département Pharmacie et Biologie**

**DOS-1121-17086-D**

---

**DECISION**  
**PORTANT AUTORISATION DE CREATION D'UN SITE DE VENTE PAR INTERNET DE MEDICAMENTS**  
**SANS ORDONNANCE EXPLOITE PAR LA SELARL GRANDE PHARMACIE BEAUVALLON A MARSEILLE**  
**(13009)**

---

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Vu** le code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1111-8 et R. 1111-9, L. 5121-5, L. 5125-5 à L. 5125-41 et R. 5125-9 à R. 5125-74 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2012-1427 du 19 décembre 2012 relative au renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des médicaments, à l'encadrement de la vente de médicaments sur internet et à la lutte contre la falsification de médicaments et notamment ses articles 3, 7 et 23 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2018-3 du 03 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie et notamment son article 5 ;

**Vu** le décret n° 2012-1562 du 31 décembre 2012 relatif au renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des médicaments et à l'encadrement de la vente de médicaments sur internet ;

**Vu** le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe De Mester en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter du 15 janvier 2019 ;

**Vu** l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L. 5121-5 du code de la Santé Publique ;

**Vu** l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L. 5125-39 du code de la Santé Publique ;

**Vu** la licence d'officine de pharmacie n° 13#000500 du 24 décembre 1958;

**Vu** la demande réceptionnée le 24 septembre 2021, adressée par la SELARL GRANDE PHARMACIE BEAUVALLON sise 228 Chemin DE MORGIOU à MARSEILLE (13009), représentée par Madame Raphaële De Montille, titulaire, exploitant la licence n° 13#000500, en vue d'obtenir l'autorisation de création et d'exploitation d'un site de vente par Internet de médicaments sans ordonnance dénommé « <https://pharmacie-beauvallon-marseille.pharm-upp.fr> »;

**Considérant** que l'article L. 5125-35 du code de la Santé Publique précise que la création du site internet de commerce en ligne de médicaments de l'officine de pharmacie prévue au troisième alinéa de l'article L. 5125-33 est subordonnée à l'existence de la licence mentionnée à l'article L. 5125-4 et à l'ouverture effective de la pharmacie ;





**Considérant** qu'au vu des pièces justificatives fournies à l'appui du dossier, les conditions d'octroi de l'autorisation sollicitée sont remplies ;

## **DECIDE**

### **Article 1** :

La demande adressée par la SELARL GRANDE PHARMACIE BEAUVALLON sise 228 Chemin DE MORGIUO à MARSEILLE (13009), représentée par Madame Raphaële De Montille, titulaire, exploitant la licence n° 13#000500, en vue d'obtenir l'autorisation de création et d'exploitation d'un site de vente par Internet de médicaments sans ordonnance dénommé « *https://pharmacie-beauvallon marseille.pharm-upp.fr* » **est accordée.**

### **Article 2** :

En cas de modification substantielle des éléments de l'autorisation mentionnés à l'article R. 5125-71 du code de la Santé Publique, le pharmacien titulaire de l'officine ou gérant d'une pharmacie mutualiste ou de secours minières en informe sans délai, par tout moyen permettant d'en accuser réception, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens.

### **Article 3** :

En cas de suspension ou de cessation d'exploitation du site internet, le pharmacien titulaire de l'officine ou le pharmacien gérant d'une pharmacie mutualiste ou de secours minières en informe sans délai le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens.

### **Article 4** :

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

### **Article 5** :

Le Directeur de l'Organisation des Soins de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 4 février 2022.

Signé

Philippe De Mester

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2022-02-09-00007

Arrêté du 9 février 2022 portant modification de  
l'arrêté du 15 juillet 2021 relatif aux engagements  
agroenvironnementaux et climatiques en  
agriculture biologique soutenus par l'Etat en  
région Provence-Alpes-Côte d'Azur



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté du 9 février 2022  
portant modification de l'arrêté du 15 juillet 2021  
relatif aux engagements agroenvironnementaux et climatiques et en agriculture  
biologique soutenus par l'État en 2021 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône

**VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil, ci-après dénommé règlement cadre ;

**VU** le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

**VU** le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

**VU** le règlement délégué (UE) n° 640/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les conditions relatives au refus ou au retrait des paiements et des sanctions administratives applicables aux paiements directs, le soutien au développement rural et la conditionnalité ;

**VU** le règlement délégué (UE) n° 807/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et introduisant des dispositions transitoires ;

**VU** le règlement d'exécution (UE) n° 809/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

**VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles D. 341-7 à D. 341-10 relatifs aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux mesures en faveur de l'agriculture biologique ;

**VU** le décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06  
Téléphone : 04.84.35.40.00  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur)

**VU** le cadre national adopté par la Commission européenne le 30 juin 2015 et ses révisions ;

**VU** la version 5.1 du programme de développement rural de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur adoptée le 10 juillet 2017 et ses révisions ;

**VU** la Convention relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**VU** l'arrêté n°2015-238 modifié du 22 juin 2015 modifié relatif à la mise en œuvre des projets agroenvironnementaux et climatiques et aux types d'opérations relatifs à la « conversion à l'agriculture biologique (n° 11.1) et au « maintien de l'agriculture biologique » (n° 11.2) ;

**VU** l'arrêté n°2016-509 du 24 juin 2016 du Conseil régional relatif à la validation des projets agro-environnementales et climatiques et avenants 2016 et à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques non localisées et des types d'opérations relatifs à la conversion à l'agriculture biologique (n°11.1) et au maintien de l'Agriculture biologique (n°11.2) ;

**VU** l'arrêté n°2017-498 du 20 octobre 2017 du Conseil régional relatif à la validation des notices agro-environnementales et climatiques localisées relevant du programme de développement rural 2014-2020 ;

**VU** l'arrêté n°2018-80 modifié du 12 mars 2018 du Conseil régional relatif à la validation des notices agro-environnementales et climatiques localisées 2016 relevant du programme de développement rural 2014-2020 ;

**VU** l'arrêté n°2018-634 du 19 octobre 2018 du Conseil régional relatif à la validation des notices agro-environnementales et climatiques localisées 2017 relevant du programme de développement rural 2014-2020 ;

**VU** l'arrêté n°2019-55 du 1er mars 2019 du Conseil régional relatif à la validation des notices agro-environnementales et climatiques localisées 2018 relevant du programme de développement rural 2014-2020 ;

**VU** l'arrêté n°2019-427 du 21 octobre 2019 du Conseil régional relatif à la validation des notices agro-environnementales et climatiques localisées 2019 relevant du programme de développement rural 2014-2020 ;

**VU** l'arrêté n° 2020-86 du Président du Conseil Régional en date du 6 mai 2020 validant les notices des mesures agroenvironnementales et climatiques localisées 2020 relevant du programme de développement rural 2014-2020 ;

**VU** l'arrêté n° 2020-80 du Président du Conseil Régional en date du 30 avril 2020 portant à la validation des types d'opérations relatifs à la conversion à l'agriculture biologique (n°11.1) et au maintien de l'agriculture biologique (n°11.2) ;

**VU** l'arrêté n° 2021-476 du Président du Conseil Régional en date du 20 avril 2021 relatif à la validation des notices des mesures agroenvironnementales et climatiques localisées 2021 relevant du programme de développement rural 2014-2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021 relatif aux engagements agroenvironnementaux et climatiques et en agriculture biologique soutenus par l'État en 2021 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**SUR** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

## **ARRÊTE**

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06  
Téléphone : 04.84.35.40.00  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur)

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) territorialisées complémentaires**

Le tableau figurant à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021, présentant les territoires et les MAEC retenus pour un financement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) au titre de la campagne 2021, est complété comme suit par le territoire du Bassin versant amont de l'Arc :

<b>Territoire</b>	<b>MAEC</b>	<b>Plafond annuel d'aide publique (contrepartie nationale MAA et FEADER)</b>
Bassin versant amont de l'Arc	PA-VA01-VI01 PA-VA01-VI02 PA-VA01-VI03 PA-VA01-RI01	15 000 € par exploitation 15 000 € par exploitation 15 000 € par exploitation 15 000 € par exploitation

### **ARTICLE 2 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

### **ARTICLE 3 : Exécution**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs départementaux des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région

Marseille, le 9 février 2022

*Signé*

Christophe MIRMAND

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2021-12-16-00006

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de la  
SAS CHATEAU NOUVEAU 83670 TAVERNES



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

**Charlotte BOUYER**  
Service Agriculture et Forêt  
Bureau du Développement Rural  
Téléphone 04 94 46 81 85  
Courriel : [charlotte.bouyer@var.gouv.fr](mailto:charlotte.bouyer@var.gouv.fr)

Toulon, le 16 décembre 2021

SAS CHÂTEAU NOUVEAU  
DOMAINE DE ST DONAT  
188 ROUTE DE CANNES  
06130 GRASSE

**Objet : Accusé de réception de dossier complet – Demande d'autorisation d'exploiter.**

**Lettre recommandée avec accusé de réception n°: 1A 171 688 3713 3**

Monsieur,,

J'accuse réception le 20 octobre 2021 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter sur la commune de TAVERNES, superficie de 01ha 02a 80ca.

Superficie demandée (ha)	Localisation		Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	Commune(s)	N° des parcelles demandées	
1,028	TAVERNES	G18 – G300	GRILLON Robert GRILLON Thomas
		E79 – E80	GRILLON Robert

Le numéro d'enregistrement de votre dossier est le suivant : 83 2021 289.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration, y compris en cas d'accord tacite dont la procédure est évoquée ci-dessous.

En l'absence de réponse de l'administration le 20 février 2022, votre demande sera tacitement acceptée, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2021-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2021>

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date du 20 février 2022. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd  
**Accueil du public DDTM :** 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 -  
Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr) [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision explicite de l'administration, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée sur votre demande.

**Au regard de la localisation de votre demande d'autorisation d'exploiter, votre projet peut également nécessiter une autorisation de défrichement préalable au titre du code forestier.**

**Vous pouvez vous le faire confirmer par la Mission défrichement de la DDTM à l'aide du formulaire " Mon projet est-il soumis à une autorisation de défrichement préalable? " disponible sur la page internet :**

<http://www.var.gouv.fr/mon-projet-est-il-concerne-par-une-demande-d-a8427.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Chef du Service Agriculture et Forêt,  
Le Chef du Bureau du Développement Rural*



Stéphane THOLLON

*L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :*

*-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.*

*-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd  
**Accueil du public DDTM :** 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 -  
Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr) [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)



Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2021-11-30-00002

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de M.  
James COX CHAMBERS 13150 TARASCON



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône**

**Service de l'agriculture et de la Forêt**

Affaire suivie par : Anne Boudigou  
Tél: 04-91-28-41-88  
anne.boudigou@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le **20 NOV. 2021**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter  
Réf : 13 2021 111  
LRAR : *2C 143 702 09460*

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la (les) commune (s) de :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Propriétaire de la parcelle
TARASCON	E 10-271-9-270-8-369-7	90 a	M. COX CHAMBERS James

**Superficie totale : 90 a**

**Votre dossier est enregistré complet le 18 octobre 2021 sous le numéro 13 2021 111.**

Votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

La DDTM des Bouches-du-Rhône est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée en mairie de Tarascon où sont situées les parcelles ainsi que sur le site internet de la Préfecture.

**Monsieur James COX CHAMBERS**

**Quartier St Gabriel**

**Route de St Etienne du Gres**

**13 150 TARASCON**

16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3  
Téléphone : 04 91 28 40 40  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, à compter de la date d'enregistrement mentionnée ci-dessus, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION TACITE** soit le **19 février 2021** conformément à l'article R 331-6 du CRPM (1).

En cas d'autorisation tacite, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2022-Recueil-des-Actes-Administratifs-2022>

Cependant, en cas de demande concurrente, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Pôle Exploitations et Espaces Agricoles



Jean-Guillaume LACAS

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent (celui du siège de votre exploitation). La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2021-12-08-00025

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
Mme Pauline DAVID 83440 FAYENCE



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

**Charlotte BOUYER**  
Service Agriculture et Forêt  
Bureau du Développement Rural  
Téléphone 04 94 46 81 85  
Courriel : [charlotte.bouyer@var.gouv.fr](mailto:charlotte.bouyer@var.gouv.fr)

Toulon, le 8 décembre 2021

Pauline DAVID  
195 chemin de la Roche  
83440 FAYENCE

**Objet : Accusé de réception de dossier complet – Demande d'autorisation d'exploiter.**

**Lettre recommandée avec accusé de réception n°: 1A 169 968 8797 6**

Madame,

J'accuse réception le 18 octobre 2021 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter sur la commune de FAYENCE, superficie de 00ha 44a 40ca.

Superficie demandée (ha)	Localisation		Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	Commune(s)	N° des parcelles demandées	
<b>0,444</b>	<b>FAYENCE</b>	<b>B935 – B1073</b>	<b>DAVID Julien DAVID Jean-Pierre</b>

Le numéro d'enregistrement de votre dossier est le suivant : 83 2021 283.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration, y compris en cas d'accord tacite dont la procédure est évoquée ci-dessous.

En l'absence de réponse de l'administration le 18 février 2022, votre demande sera tacitement acceptée, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2021-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2021>

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date du 18 février 2022. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision explicite de l'administration, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée sur votre demande.

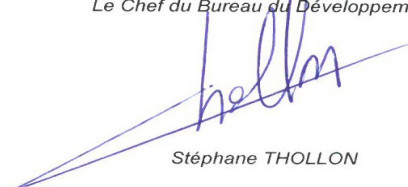
**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd  
**Accueil du public DDTM :** 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 -  
Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr) [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

**Au regard de la localisation de votre demande d'autorisation d'exploiter, votre projet peut également nécessiter une autorisation de défrichement préalable au titre du code forestier. Vous pouvez vous le faire confirmer par la Mission défrichement de la DDTM à l'aide du formulaire " Mon projet est-il soumis à une autorisation de défrichement préalable? " disponible sur la page internet :**

<http://www.var.gouv.fr/mon-projet-est-il-concerne-par-une-demande-d-a8427.html>

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

*Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Chef du Service Agriculture et Forêt,  
Le Chef du Bureau du Développement Rural*



Stéphane THOLLON

*L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :  
-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.  
-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd  
**Accueil du public DDTM :** 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 -  
Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr) [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2021-10-15-00011

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
Mme Sandrine PASCAL 84110 VAISON LA  
ROMAINE

Avignon, le 15 octobre 2021

Le directeur départemental des territoires,

à

Madame PASCAL Sandrine  
1450, route de Cairanne  
84 110 VAISON LA ROMAINE

Service Économie Agricole  
Affaire suivie par : Jean-Michel BRUN  
Tél : 04 88 17 85 49  
[jean-michel.brun@vaucluse.gouv.fr](mailto:jean-michel.brun@vaucluse.gouv.fr)

**ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de une demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur les communes de :



Commune	Références cadastrales	Superficie	Propriétaires des parcelles
BUISSON	B 309, 310, 311, 312, 313, 545, 786	1,2415 ha	RINCI Jean-Pierre
ROAIX	A 1458, 1461, 325	0,8250 ha	
VILLEDIEU	D 28, 35, 72, 73, 74, 75, 101	2,0448 ha	
CAIRANNE	AH 149	0,0540 ha	
VAISON LA ROMAINE	AB 28, 9, 10, 11	0,8508 ha	
	AT 4, 5, 77	1,2170 ha	BRIFFA Jacqueline
	AT 9	2,2100 ha	FERRIER Michèle et René
SEGURET	A 312, 313	1,1582 ha	GIRARD Pierre et Mireille
RASTEAU	A 185, 186	0,1700 ha	RINCI Jean-Pierre
	A 184	0,2890 ha	ESRATAT Gérard
	B 720, 604, 605, 606, 728, 729, 730	0,7750 ha	RINCI Jean-Pierre
	B 287	1,0485 ha	ESRATAT Gérard
	B 235, 241, 252, 289, 290, 295, 296, 790, 233, 234, 237, 238, 251, 291, 294, 297, 310, 311, 966	4,0494 ha	BRIFFA Jacqueline FERRIER Michèle
	B 725, 726; 727	0,2490 ha	Indivision successorale « Mme Albertine TOURNIAIRE »
	C 221, 223, 224	1,0890 ha	
	C 666	0,1235 ha	BRIFFA Jacqueline FERRIER Michèle
	E 322	0,1340 ha	
	E 185, 188, 189, 17, 38, 39, 1030, 1040	3,7135 ha	RINCI Jean-Pierre
F 135, 137, 145, 144, 614, 615	3,2117 ha		
F 390	0,3550 ha	ESRATAT Gérard	

**Superficie totale : 24,8089 ha**

Votre dossier est enregistré complet le 14 octobre 2021 sous le n° 84-2021-081 et présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, à compter de cette date, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION TACITE** soit le **15 février 2022** conformément à l'article R 331-6 du CRPM (1).

La DDT de Vaucluse est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situées les parcelles ainsi que sur le site internet de la Préfecture.

En cas d'autorisation tacite, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2021-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2021>

Cependant, en cas de demande concurrente, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental  
des territoires et par délégation,  
Le chef du service économie agricole

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brun', with a large, sweeping flourish extending to the left.

**Jean-Michel BRUN**



Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2021-12-13-00007

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
Mme Emilie MACCIO 83136 NEOULES



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

**Charlotte BOUYER**  
Service Agriculture et Forêt  
Bureau du Développement Rural  
Téléphone 04 94 46 81 55  
Courriel : [charlotte.bouyer@var.gouv.fr](mailto:charlotte.bouyer@var.gouv.fr)

Toulon, le 13 décembre 2021

Emilie MACCIO  
180 chemin des Valettes  
83136 NEOULES

**Objet : Accusé de réception de dossier complet – Demande d'autorisation d'exploiter.**

**Lettre recommandée avec accusé de réception n°: 1A 171 688 3708 9**

Madame

J'accuse réception le 19 octobre 2021 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter, sur les communes de NEOULES, LA ROQUEBRUSSANNE et GAREOULT, superficie de 04ha 22a 89ca.

Sur la commune de NEOULES la superficie est de 01ha 55a 45ca :

Superficie demandée (ha)	Localisation		Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	Commune(s)	N° des parcelles demandées	
1,5545	NEOULES	A129 B47 – B48 – B439	BARBAROUX Lucien BARBAROUX Lucien BARBAROUX Marie-Louise

Sur la commune de LA ROQUEBRUSSANNE, la superficie est de 01ha 89a 79ca :

Superficie demandée (ha)	Localisation		Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	Commune(s)	N° des parcelles demandées	
1,8979	LA ROQUEBRUSSANNE	D465 C326 – C929	BARBAROUX Lucien BARBAROUX Lucien BARBAROUX Marie-Louise

Sur la commune de GAREOULT, la superficie est de 00ha 77a 65ca :

Superficie demandée (ha)	Localisation		Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	Commune(s)	N° des parcelles demandées	
0,7765	GAREOULT	C136 – C137	BARBAROUX Lucien BARBAROUX Marie-Louise

**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd  
**Accueil du public DDTM :** 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 -  
Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr) [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Le numéro d'enregistrement de votre dossier est le suivant : 83 2021 286.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration, y compris en cas d'accord tacite dont la procédure est évoquée ci-dessous.

En l'absence de réponse de l'administration le 19 février 2022, votre demande sera tacitement acceptée, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

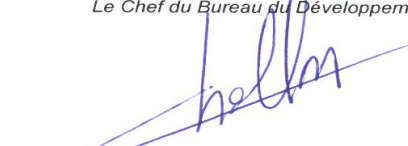
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2021-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2021>

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date du 19 février 2022. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision explicite de l'administration, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée sur votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

*Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Chef du Service Agriculture et Forêt,  
Le Chef du Bureau du Développement Rural*



Stéphane THOLLON

*L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :  
-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.  
-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd  
**Accueil du public DDTM :** 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 -  
Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr) [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2021-12-13-00008

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
Mme Estelle BOUVET 83890 BESSE SUR ISSOLE



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

**Charlotte BOUYER**  
Service Agriculture et Forêt  
Bureau du Développement Rural  
Téléphone 04 94 46 81 85  
Courriel : [charlotte.bouyer@var.gouv.fr](mailto:charlotte.bouyer@var.gouv.fr)

Toulon, le 13 décembre 2021

Estelle BOUVET  
951 chemin de Peygros  
83890 BESSE-SUR-ISSOLE

**Objet : Accusé de réception de dossier complet – Demande d'autorisation d'exploiter.**

**Lettre recommandée avec accusé de réception n°: 1A 169 968 8800 3**

Madame,

J'accuse réception le 18 octobre 2021 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter, sur la commune de BESSE-SUR-ISSOLE, superficie de 00ha 92a 34ca.

Superficie demandée (ha)	Localisation		Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	Commune(s)	N° des parcelles demandées	
0,9234	BESSE-SUR-ISSOLE	E1396 – C313 - C315 – C1871	BOUVET Estelle GARNERO Jean-Luc

Le numéro d'enregistrement de votre dossier est le suivant : 83 2021 292.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration, y compris en cas d'accord tacite dont la procédure est évoquée ci-dessous.

En l'absence de réponse de l'administration le 18 février 2022, votre demande sera tacitement acceptée, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2021-Ie-Recueil-des-Actes-Administratifs-2021>

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date du 18 février 2022. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd  
**Accueil du public DDTM :** 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 -  
Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr) [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)



À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision explicite de l'administration, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée sur votre demande.

**Au regard de la localisation de votre demande d'autorisation d'exploiter, votre projet peut également nécessiter une autorisation de défrichement préalable au titre du code forestier.**

**Vous pouvez vous le faire confirmer par la Mission défrichement de la DDTM à l'aide du formulaire " Mon projet est-il soumis à une autorisation de défrichement préalable? " disponible sur la page internet :**

<http://www.var.gouv.fr/mon-projet-est-il-concerne-par-une-demande-d-a8427.html>

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

*Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Chef du Service Agriculture et Forêt,  
Le Chef du Bureau du Développement Rural*



Stéphane THOLLON

*L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :*  
*-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.*  
*-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd  
**Accueil du public DDTM :** 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 -  
**Courriel** [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr) [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2021-12-14-00089

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
Mme Julie PAVILLON FANTINO 83720 TRANS EN  
PROVENCE



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

**Charlotte BOUYER**  
Service Agriculture et Forêt  
Bureau du Développement Rural  
Téléphone 04 94 46 81 85  
Courriel : [charlotte.bouyer@var.gouv.fr](mailto:charlotte.bouyer@var.gouv.fr)

Toulon, le 14 décembre 2021

Julie PAVILLON-FANTINO  
370 route de la Motte  
83720 TRANS-EN-PROVENCE

**Objet : Accusé de réception de dossier complet – Demande d'autorisation d'exploiter.**

**Lettre recommandée avec accusé de réception n°: 1A 171 688 3709 6**

Madame,

J'accuse réception le 18 octobre 2021 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter, sur la commune de TRANS-EN-PROVENCE, superficie de 01ha 23a 60ca.

Superficie demandée (ha)	Localisation		Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	Commune(s)	N° des parcelles demandées	
1,236	TRANS-EN-PROVENCE	D830 – D847 – D849	PAVILLON-FANTINO Julie

Le numéro d'enregistrement de votre dossier est le suivant : 83 2021 285.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration, y compris en cas d'accord tacite dont la procédure est évoquée ci-dessous.

En l'absence de réponse de l'administration le 18 février 2022, votre demande sera tacitement acceptée, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2021-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2021>

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date du 18 février 2022. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd  
**Accueil du public DDTM :** 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 - Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr) [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision explicite de l'administration, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée sur votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

*Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Chef du Service Agriculture et Forêt,  
Le Chef du Bureau du Développement Rural*



Stéphane THOLLON

*L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :*  
*-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.*  
*-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd  
**Accueil du public DDTM :** 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 -  
Courriel [ddtm@var.gouv.fr](mailto:ddtm@var.gouv.fr) [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2021-10-19-00012

Décision tacite d'autorisation d'exploiter du  
GAEC DE MELANIE 04140 MONTCLAR



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pôle Exploitations Agricoles et Territoires  
Affaire suivie par : Céline HECQUET  
Tel : 04.92.30.20.79  
Mél : celine.hecquet@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**  
Service Economie Agricole

Digne-les-Bains, le 19 octobre 2021

La Directrice Départementale des Territoires  
à  
**GAEC de MELANIE**  
**MME GRAMMATICO Julie**  
**M. FILLY JEAN LOUIS**  
**SOUS LA ROCHE**  
**04140 MONTCLAR**

**DOSSIER : 04 2021 074**

012227

LRAR 20 139 702 2496 3

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la commune de :

Direction Départementale des Territoires  
Avenue Demontzey – CS 10211 – 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX  
Tél : 04 92 30 55 00 - mel : [ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture au public : de 9h à 11h30 et l'après-midi sur rendez-vous, du lundi au vendredi  
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

1/3

Communes	Références cadastrales en ha	Superficie	Propriétaire de la parcelle
MONTCLAR	A0746, A0748	2,8905	BROCHIER JEAN-RICHARD
	A0487, A0493, A0499, A0529	3,9820	DANIEL CHABOT
	A0727, A0728, A0729, A0740, A0742, A0743, A0745, A0751, A0752, A0753, D0520, E0389, E0390, E0393, E0405, E0414, E0424, E0425, E0436, E0437, E0442, E0443, E0487, E0488, E0489, E0490, E0491, E0492, E0494, E0496, E0498, E0499, E0650, E0651, E0653, E0657	30,9709	FILLY JEAN LOUIS
	A0730, A0732, A0733, A0734, A0735, A0736, A0738, A0739, D0166, E0043, E0044, E0045, E0046, E0319, E0320, E0321, E0322, E0323, E0325, E0326, E0373, E0374, E0375, E0380, E0450, E0451, E0452, E0455, E0456, E0465, E0466, E0467, E0470, E0471, E0472, E0473, E0475, E0478, E0479, E0513, E0515, E0529, E0530, E0614, E0615	36,0942	FILLY JEAN LOUIS FILLY JEAN-CHRISTOPHE
	A0466	22,2170	MAIRIE DE MONTCLAR
	A0454, A0455, A0460, A0461, A0462, A0467, A0468, A0471, A0472, A0476, A0477, A0478, A0479, A0530, A0855, A0857, A0859, A1112, A1403	15,2908	PLACIER VALERIE-ANNE

**Total des parcelles 111,4454 ha**

**Votre dossier est enregistré complet le 15/10/2021 sous le numéro 04 2021 074**

Votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

La Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée :

- un mois en mairie(s) où sont situées les terres (voir liste ci-dessous) :

Communes
MONTCLAR

- deux mois sur le site internet de la Préfecture du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, à compter de la date d'enregistrement mentionnée ci-dessus, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION TACITE** soit le **16/02/2022** conformément à l'article R 331-6 du CRPM.

L'autorisation sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2021-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2021>

Cependant, en cas de demande concurrente, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice Départementale des Territoires  
du département des Alpes-de-Haute-Provence

Le Chef du Pôle Exploitations  
des Territoires

LEO GUILLIERME

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de MARSEILLE. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2021-10-19-00013

Décision tacite d'autorisation d'exploiter du  
GAEC DU BOIS 05130 FOUILLOUSE



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Gap, le **9 OCT. 2021**

**Objet :** Accusé de Réception du Dossier Complet  
**Référence :** 05-2021-0075  
**LRAR :** 2C 162 571 9241 2

**Direction départementale des territoires  
Service Agriculture et Espaces Ruraux  
Unité Aides PAC-DPB-Conditionnalité**

La Préfète des Hautes-Alpes  
à  
GAEC DU BOIS  
763 Route de Tournoux  
05130 FOUILLOUSE

Madame, Messieurs

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur les communes de :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Propriétaire de la parcelle
CURBANS	Section B : 13, 175, 196, 240, 245, 247 à 250, 252, 262, 283 à 286, 288, 397 à 401, 769, 776, 837, 838, 840, 849, 852 Section C : 246	24 ha 88 a 46 ca	GIAMBI Christiane
	Section B : 281, 282	1 ha 83 a 60 ca	GIAMBI Gérard
	Section B : 2 à 7, 11, 12, 197, 231, 394, 1040	6 ha 63 a 72 ca	GIAMBI Nina
LARDIER ET VALENCA	Section D : 321, 322	0 ha 66 a 92 ca	GIAMBI Christiane
<b>TOTAL</b>		<b>34 ha 02 a 70 ca</b>	

**Votre dossier est enregistré complet le 18 octobre 2021 sous le numéro 05 2021 0075.**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

La DDT des Hautes-Alpes est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée en mairie de Curbans et Lardier et Valença où sont situées les terres ainsi que sur les sites internet de la Préfecture des Alpes de Haute Provence et de la Préfecture des Hautes Alpes.

En l'absence de réponse de l'administration le 19 février 2022, votre demande sera tacitement acceptée (4 mois + 1 jour //ARDC) conformément à l'article R 331-6 du CRPM, et celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2021>

Affaire suivie par : MOURENAS Séverine  
Téléphone : 04 92 51 88 23  
Télécopie : 04 92 51 88 00  
Courriel : severine.mourenas@hautes-alpes.gouv.fr

1 / 2

Direction départementale des territoires  
3, place du Champsaur – BP 50 026  
05001 GAP Cedex  
www.hautes-alpes.gouv.fr

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date du 19 février 2022. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision de l'administration, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée sur demande.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par Délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires,  
Pour le DDT et par subdélégation  
La Cheffe du Service Agriculture et Espaces Ruraux



Brigitte CADENEL

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :

-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.

-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil 13281 MARSEILLE Cedex 6 ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**L'accueil du public se fait uniquement sur rendez-vous aux horaires habituels de la DDT.**

Affaire suivie par : MOURENAS Séverine  
Téléphone : 04 92 51 88 23  
Télécopie : 04 92 51 88 00  
Courriel : [severine.mourenas@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:severine.mourenas@hautes-alpes.gouv.fr)

Direction départementale des territoires  
3, place du Champsaur – BP 50 026  
05001 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

2 / 2

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2022-02-21-00001

Rescrit à CERFRANCE AFGA ayant procuration  
pour l'exploitation de M. CANTO à Châteauneuf  
du Pape (prise de position ferme de  
l'administration)

**Le Directeur Régional de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt**

à

**Mme VINAI Marion  
CERFRANCE AFGA – Service Juridique  
675 chemin des Meinajariès BP 11503  
84 916 AVIGNON Cedex 9**

  
Service Régional de l'Économie et du Développement  
Durable des Territoires  
Pôle Environnement et Territoire

Affaire suivie par : Olivier Legras  
Tél : 04.13.59.36.66  
[olivier.legras@agriculture.gouv.fr](mailto:olivier.legras@agriculture.gouv.fr)

Marseille, le 21 février 2022

LRAR n° : 1A 170 665 0518 9

Objet : demande de rescrit – contrôle des structures

Madame,

Vous avez transmis le 22 novembre 2021 une demande de rescrit s'inscrivant dans le projet de cession de bail de M. CANTO José Luis à son fils M. CANTO Geoffrey pour les parcelles suivantes :

Surface	Production	Situation	Commune
00ha08 a 00ca	Vignes AOP Châteauneuf du Pape	F 289	Châteauneuf-du-Pape
00ha15a 98ca		F 290	
00ha06a 30ca		F 294	
00ha01a19ca		F 985	
00ha27a65ca		F 987	
00ha5a00ca		F 989	

Il ressort de l'examen du dossier que vous avez déposé, qu'en application de l'article L.331-2 du code rural et de la pêche maritime, celui-ci n'est pas soumis à l'obtention d'une autorisation d'exploiter, notamment du fait que M CANTO Geoffrey :

- possède la capacité professionnelle ;
- n'a pas d'autre activité rémunérée ;
- la surface pondérée mise en production ne déclenche pas le contrôle des structures.

Je vous précise que cette réponse ne concerne que le seul contrôle des structures et qu'elle est établie en prenant en compte les seuls éléments que vous avez fournis dans votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Régional de l'Alimentation,  
de l'Agriculture de la Forêt,  
Le Chef du Service Régional de l'Économie et du  
Développement Durable des Territoires



Claude BALMELLE

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d Azur

R93-2022-02-04-00013

Arrêté du 04 02 2022 portant composition de la  
Commission Régionale de Conciliation de  
Provence Alpes Côte-d Azur

Portant composition de la Commission Régionale  
de Conciliation de Provence Alpes Côte-d Azur



---

## ARRÊTÉ

---

Portant composition de la Commission Régionale de Conciliation de Provence Alpes Côte-d'Azur

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

**Vu** le code du travail et notamment les articles L.2522-7, R.2522-9, R.2522-11 à R.2522-16 ;

**Vu** les propositions des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives sur le plan national ;

**Vu** l'avis du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1**

La Commission Régionale de Conciliation de Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée comme suit :

- Président : le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- Membres de la Commission Régionale de Conciliation de Provence-Alpes-Côte d'Azur nommés
  - En qualité de représentant des employeurs :

Membre titulaires	Membres suppléants
<b>Mouvement des entreprises de France Provence-Alpes-Côte-d'Azur (MEDEF PACA)</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• M. BLUM César</li><li>• Mme SASSI Muriel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mme COTTI Patricia</li><li>• Mme MAGNAN Sandrine</li><li>• M. TRABELSI Mounir</li></ul>



## Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CPME PACA)

Pas de désignation

### Union des entreprises de Proximité (U2P)

Pas de désignation

### FRSEA

• Mme GRANDIN Isabelle

• Mme CLOS QUEIRAS Anne Laure

• Mme VIGNAUD Charlène

•En qualité de représentant des salariés

**Membre titulaires**

**Membres suppléants**

### Union Régionale Force Ouvrière

• M. UPRAVAN Maley

• M. COMBA Alain

• M. SALIBA André

### Union Régionale CFDT

• M. PELLEING Frédéric

• M. INNOCENZI Jean

• M. LIEUTOD Patrick

### Union Régionale CFE-CGC

• M. RAU Alain

• M. MARAIS Alain

• M. ZANETTA Michel

### Comité Régional CGT

• M. TOURLAN Daniel

• M. FECHINO Hervé

• M. MORETTI Sylvain

### Union Régionale CFTC

• M. BUILLES Jacques

• M. Christian NERUCCI

• M. Abdelhalim GUEALIA

## **ARTICLE 2**

Les membres de la Commission Régionale de Conciliation sont désignés pour une période de trois ans. Leur mandat expire en cas de perte de la qualité en vertu de laquelle ils ont été désignés.

### **ARTICLE 3**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 4 février 2022

Le préfet de Région

***Signé***

Christophe MIRMAND

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d Azur

R93-2022-02-04-00012

Arrêté du 4 février 2022 établissant la liste des  
défenseurs syndicaux intervenant en matière  
prud homale de la région Provence Alpes  
Côte-d Azur



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
De l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

---

**ARRÊTÉ**

---

Etablissant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale de la région Provence Alpes Côte-d'Azur

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

**Vu** la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

**Vu** le Décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement de listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

**Vu** le code du travail et notamment les articles L. 1453-4 à L. 1453-9, R.1453-2, D. 1453-2-1 à D. 1453-2-9 ;

**Vu** l'arrêté R93-2020-11-03-018 du 3 novembre 2020 établissant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une durée de 4 ans et publié au recueil des actes administratifs le 13 novembre 2020.

**Vu** les demandes de modifications faites par les organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, national et multiprofessionnel ou représentative dans au moins dans une branche, de candidats amenés à occuper un mandat de défenseur syndical pour une durée de quatre ans ;

**Vu** les bilans annuels rendus par les défenseurs syndicaux ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

L'arrêté R93-2020-11-03-018 du 3 novembre 2020 établissant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur publié au recueil des actes administratifs le 13 novembre 2020 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**ARTICLE 2**

La liste des défenseurs syndicaux appelés à assister les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel est composée comme suit :

– Union Régionale Force Ouvrière Provence –Alpes-Côte d’Azur – UR FO PACA

NOM – Prénom	Profession et statut	Coordonnées	Périmètre indicatif	Organisation désignataire
<b>ARMAND Sylvain</b>	Chargé de missions Services Salarié	Union Départementale FO 04 Maison des Syndicats 42, Bd Victor Hugo 04000 DIGNE-LES-BAINS ☎ 04 92 31 20 89	<b>04</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>PICHOTIN Jessica</b>	Assistante de direction Médico-social Salariée		<b>04</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>GERMAIN Jean-Marc</b>	Postier Services Fonctionnaire	Union Départementale FO 05 3, Rue David Martin 05000 GAP ☎ 04 92 53 64 57	<b>05</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>GRILLET Christiane</b>	Agent SNCF Transports Retraité		<b>05</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>AGNES Michel</b>	Ingénieur cadre Industrie chimie Retraité	Union Départementale FO 13 Vieille Bourse du Travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00	<b>13</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>BERENGUER Patrick</b>	Cadre Industrie aéronautique Salarié		<b>13</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>CALMET Sophie</b>	Assistante juridique Services Salarié		<b>13</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>NICAISE Marc</b>	Technicien Transports aériens Salarié		<b>13</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>ARDUIN Annie</b>	Aide-Soignante Médico-social Salarié	Union Départementale FO 83 12, Place Armand Vallé 83000 TOULON ☎ 04 94 93 49 77	<b>83</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>ARDUIN Jean-Pierre</b>	Ouvrier entretien Médico-social Salarié		<b>83</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>BOUGMATI Mounir</b>	Conducteur routier Transports Salarié		<b>83</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00

<b>CHAPELET Marc</b>	Charpentier-Tôlier Industrie Retraité	Union Départementale FO 83 12, Place Armand Vallé 83000 TOULON ☎ 04 94 93 49 77	<b>83</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>HABA Jalel</b>	Conducteur poids Transports Lourd Salarié		<b>83</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>TASEGURT Aïsha</b>	Responsable administrative et commerciale Commerce Demandeur d'emploi		<b>83</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>VITREY Frédéric</b>	Cariste Commerce Salarié		<b>83</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>BRUNAUD Gisèle</b>	Technicienne Services Salarié	Union Départementale FO 84 20, Avenue Monclar BP 80010 84004 AVIGNON Cedex 1 ☎ 04 90 14 16 30	<b>84</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>DUCLOS Yves</b>	Conducteur routier Transports Salarié		<b>84</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
<b>PROKSCH Hervé</b>	Caviste Agriculture Salarié		<b>84</b>	<b>UR FO PACA</b> Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00

– Union Régionale Interprofessionnelle (URI) CFDT PACA

NOM – Prénom	Profession et statut	Coordonnées	Périmètre indicatif	Organisation désignataire et coordonnées
<b>BABA HAMED Kamal</b>	Orthophoniste Médico-social Salarié	Union Départementale CFDT 04 42 Bd Victor Hugo 04000 Digne-les-Bains <a href="mailto:cfdt04@wanadoo.fr">cfdt04@wanadoo.fr</a> ☎ 04 92 31 13 22	<b>04</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>BOITEAU Patrick</b>	Educateur spécialisé Médico-social Salarié		<b>04</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>DAUMAS Clément</b>	Conseiller financier Secteur bancaire Salarié		<b>04</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64

<b>GERMAIN Géraldine</b>	Assistante régionale  Services  Salarié	Union Départementale CFDT 04 42 Bd Victor Hugo 04000 DIGNE-LES-BAINS  <a href="mailto:cfdt04@wanadoo.fr">cfdt04@wanadoo.fr</a>  ☎ 04 92 31 13 22	<b>04</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>FORESTIER Sylvie</b>	Comptable  Agroalimentaire  Salarié		<b>04</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>LABOURDETTE François</b>	Educateur spécialisé  Médico-social  Retraité		<b>04</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>LATOUR Françoise</b>	Journaliste  Services  Salarié		<b>04</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>LECOT Manu</b>	Chargé de missions  Services  Salarié		<b>04</b>	<b>URICFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>LHERMITTE Florence</b>	Responsable de secteur  Commerce alimentaire  Salarié		<b>04</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>PAUVREAU Natacha</b>	Agent technique  Commerce  Salarié		<b>04</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>BELARBI Mazari</b>	Technicien monteur mécanicien  Industrie  Salarié	Union Départementale CFDT 05 3 Rue David Martin 05000 GAP  <a href="mailto:hautes-alpes@cfdt.fr">hautes-alpes@cfdt.fr</a>  ☎ 04 92 52 16 83	<b>05</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse</b>	Conseiller professionnel  Services  Salarié	Union Départementale CFDT 06 12 Bd Général Louis Delfino 06300 NICE  <a href="mailto:contact@udcfdt06.fr">contact@udcfdt06.fr</a>  ☎ 04 93 26 52 32	<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>DEY Michel</b>	Assistant d'exploitation  Services  Salarié		<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>DONZELLI Patricia</b>	Conseiller clientèle  Services  Salarié		<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>ERBAL Erman</b>	Chargé d'études commerciales  Services  Salarié		<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64

<b>ETOURNEAU Philippe</b>	Technicien logistique Industrie Salarié	Union Départementale CFDT 06 12 Bd Général Louis Delfino 06300 NICE  <a href="mailto:contact@udcfdt06.fr">contact@udcfdt06.fr</a>  ☎ 04 93 26 52 32	<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>GOMEZ Rosine</b>	Informaticienne Services Salarié		<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>MARI Jean-Emmanuel</b>	Agent de maîtrise Sécurité Sécurité Salarié		<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>MOLLET Stéphane</b>	Conducteur de trains Transports Salarié		<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>NEGADI Firouse</b>	Responsable retour Services Salarié		<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>OSMONT Cédric</b>	Informaticien Services Salarié		<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>SCHELLINO Jean-Claude</b>	Pilote instructeur maritime Maritimo- portuaire Salarié		<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>VENIERIS Alain</b>	Conducteur receveur Transports Salarié	<b>06</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64	
<b>AVINSAC Fabrice</b>	Chef de bureau Maritimo- portuaire Salarié	Union Départementale CFDT 13 18 rue Sainte 13001 Marseille  <a href="mailto:contact@cfdt13.fr">contact@cfdt13.fr</a>  ☎ 04 91 33 40 73	<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>BANON Philippe Lucien</b>	Ouvrier compagnon BTP Salarié		<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>BERTIN MAGHIT Sandrine</b>	Kinésithérapeute Médico-social Fonctionnaire		<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64
<b>BEZOT Rémi</b>	Agent hautement qualifié Services Salarié		<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE  ☎ 04 91 64 64 64



<b>BILLION Philippe</b>	Ingénieur Services Salarié	Union Départementale CFDT 13 18 rue Sainte 13001 Marseille  <a href="mailto:contact@cfdt13.fr">contact@cfdt13.fr</a>  ☎ 04 91 33 40 73	13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>BILLOUX Alain</b>	Personnel navigant commercial Transports aériens Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>CASANOVA Thierry</b>	Agent technique BTP Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>CLEMENT Phoukham</b>	Assistante de gestion Médico-social Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>DARMON Malka</b>	Chargée de clientèle Commerce Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>DELHOM François</b>	Commercial BTP Retraité		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>FLOUX BELHADJ Yasmin</b>	Relation sociale Services Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>GALLAND Audrey</b>	Assistante production et appui commercial Secteur bancaire Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>GANNA Marc</b>	Technicien senior QHSE BTP Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>GARDELLE Thierry</b>	Chef de projet Production énergie Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>GAY Sébastien</b>	Ingénieur d'étude Services Salarié	13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64	
<b>GHOUMA Amor</b>	Contrôleur technique Transports Salarié	13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64	

<b>GOLLIN Cedric</b>	Opérateur maintenance Industrie Salarié	Union Départementale CFDT 13 18 rue Sainte 13001 Marseille <a href="mailto:contact@cfdt13.fr">contact@cfdt13.fr</a> ☎ 04 91 33 40 73	13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>GONCALVES Francis</b>	Conducteur routier Transports Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>HARITI Abdessalem</b>	Employé polyvalent de restauration Hôtellerie - Restauration Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>HOR AFEMENUSUI AyaLia, Angèle</b>	Agent de maîtrise Nettoyage Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>JOUAN Cyril</b>	Chef de Cabine PNC Transports aériens Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>JUAN Betty</b>	Personnel navigant long courrier Transports aériens Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>KALLA-LOBÉ Paul</b>	Opérateur de fabrication et commandes Industrie chimie Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>KHAZANI Frédéric</b>	Attaché commercial Secteur bancaire Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>LECOQ Jean-Charles</b>	Formateur Formation Retraité		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>LESENECHAL Laurent</b>	Agent de Fabrication Industrie Salarié		13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>MARTINEZ Tanguy</b>	Vérificateur Transports Salarié	13	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64	

<b>MEDJANI Jean-Pierre</b>	Vendeur Commerce Salarié	Union Départementale CFDT 13 18 rue Sainte 13001 Marseille  <a href="mailto:contact@cfdt13.fr">contact@cfdt13.fr</a>  ☎ 04 91 33 40 73	<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>MITIC Sonia</b>	Chef du cabinet principal Transports aériens Salarié		<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>NAVE Nathalie</b>	Employée commerciale Commerce Salarié		<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>OSMONT Eric</b>	Ingénieur R&D Industrie Salarié		<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>RICHARD Bastien</b>	Responsable Maintenance Industrie chimie Salarié		<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>ROCHETTE Stéphane</b>	Cariste Logistique Salarié		<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>RODRIGUEZ Emile</b>	Responsable moyens généraux Maritimo portuaire Salarié		<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>ROSSI Patrick</b>	Conducteur de métro Transports Salarié		<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>TRAN VAN Hung</b>	Employé cuisine Agroalimentaire Salarié		<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>UGAZZI Sylvia</b>	Responsable Pôle Environnement Travail BTP Salarié	<b>13</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64	
<b>DAMOUCHE Lakhdar</b>	Technicien contrôle Industrie Salarié	Union Départementale CFDT 83 13 Av. Amiral Collet 83000 TOULON	<b>83</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>MICHAUD Dominique</b>	Documentaliste Services Salarié	<a href="mailto:udcfdt.var@wanadoo.fr">udcfdt.var@wanadoo.fr</a> ☎ 04 94 92 72 59	<b>83</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64

<b>VEGLIA POIRIER Geneviève</b>	Attaché Services Fonctionnaire	Union Départementale CFDT 83 13 Av. Amiral Collet 83000 TOULON <a href="mailto:udcfdt.var@wanadoo.fr">udcfdt.var@wanadoo.fr</a> ☎ 04 94 92 72 59	<b>83</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>ADDI Badr</b>	Conducteur routier Transports Salarié	Union Départementale CFDT 84 47 Rue Carreterie 84000 AVIGNON <a href="mailto:ud84cfdt@wanadoo.fr">ud84cfdt@wanadoo.fr</a> ☎ 04 90 85 50 63	<b>84</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>COURALET Michel</b>	Ancien fonctionnaire Services Retraité		<b>84</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>MALAVAL Brigitte</b>	Secrétaire Services Salarié		<b>84</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64
<b>SANCHIS François</b>	Chauffeur routier Transports Salarié		<b>84</b>	<b>URI CFDT PACA</b> 16/18 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 64 64

– Union Régionale CFTC PACA

NOM – Prénom	Profession et statut	Coordonnées	Périmètre indicatif	Organisation désignataire et coordonnées
<b>KALOUAZ Ali</b>	Agent de service - maintenance Services Salarié	4, avenue D. Farniente 06110 LE CANNET <a href="mailto:kalouazali@gmail.com">kalouazali@gmail.com</a> ☎ 06 85 86 37 74	<b>06</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79
<b>GRITTERET Eddie</b>	Informaticien Industrie Salarié	8, chemin de l'Isle - Quartier Champalaric - 06910 LA ROQUE EN PROVENCE <a href="mailto:eddie.gritteret@wanadoo.fr">eddie.gritteret@wanadoo.fr</a> ☎ 06 87 56 22 83	<b>06</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79
<b>BUILLES Jacques</b>	Technicien électrique BTP Salarié	140, rue Jaubert 13005 MARSEILLE <a href="mailto:jacques.builles@wanadoo.fr">jacques.builles@wanadoo.fr</a> ☎ 06 20 65 62 69	<b>13</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79
<b>DEGRANGE Eric</b>	Ingénieur d'études Industrie Salarié	8, Allées des Mimosas 13800 ISTRES <a href="mailto:eric.deg@laposte.net">eric.deg@laposte.net</a> ☎ 06 24 64 23 55	<b>13</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79

<b>TORRE Raphaël</b>	Chef de projet - Informaticien  Services  Salarié	<a href="mailto:raphael.torre.irp@outlook.fr">raphael.torre.irp@outlook.fr</a>	<b>13</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79
<b>MANCINI Joël</b>	Responsable service douanes  Services  Salarié	1, rue Villa Bel Air - Résidence « Villa Bel Air » Bât B 13127 VITROLLES <a href="mailto:mustang.13007@laposte.net">mustang.13007@laposte.net</a> ☎ 06 76 09 74 31	<b>13</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79
<b>ARRIGHI OLLO Aurélie</b>	Agent administratif  Commerce  Sans emploi	UR CFTC PACA 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79	<b>83</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79
<b>DERRE Frédéric</b>	Pilote de production  Services  Salarié	1433, allée des Grand Cyprès 83400 HYERES <a href="mailto:derrefrederic@gmail.com">derrefrederic@gmail.com</a> ☎ 06 28 79 46 77	<b>83</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79
<b>THOMINE Erick</b>	Cadre technique sûreté de fonctionnement  Industrie  Salarié	UD CFTC du Var - BP 556 - 83054 TOULON Cedex <a href="mailto:erick.thomine@laposte.net">erick.thomine@laposte.net</a> ☎ 07 60 67 71 32	<b>83</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79
<b>BALOCCHI Christian</b>	Conseiller commercial en ventes d'équipements  Commerce  Salarié	UD CFTC du Vaucluse - 116, rue de la Carreterie 84000 LE PONTET <a href="mailto:christian.balocchi@wanadoo.fr">christian.balocchi@wanadoo.fr</a> ☎ 06 21 04 72 32	<b>84</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79
<b>GENDRE Daniel</b>	Technicien paysagiste  Agriculture  Retraité	140, rue du Moulin à vent 84200 CARPENTRAS <a href="mailto:danielgendre.84@gmail.com">danielgendre.84@gmail.com</a> ☎ 06 52 65 70 13	<b>84</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79
<b>HOSTALERY Yoann</b>	Vendeur multimédia  Commerce  Salarié	UD CFTC du Vaucluse - 116, rue de la Carreterie 84000 LE PONTET <a href="mailto:y.hostalery@yahoo.fr">y.hostalery@yahoo.fr</a> ☎ 07 82 24 18 74	<b>84</b>	<b>UR CFTC PACA</b> 93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE <a href="mailto:secretariat@cftc13.fr">secretariat@cftc13.fr</a> ☎ 04 91 49 10 79

– Comité Régional de la CGT

NOM – Prénom	Profession et statut	Coordonnées	Périmètre indicatif	Organisation désignataire et coordonnées
<b>ANTOINE Philippe</b>	Employé administratif  Services  Retraité	Union Départementale CGT 04 42, boulevard Victor Hugo – 04000 DIGNE ☎ 04 91 61 52 04	<b>04</b>	<b>UD CGT 04</b> 42, boulevard Victor Hugo – 04000 DIGNE ☎ 04 91 61 52 04

<b>BARD Alain</b>	Agent de la poste Services Salarié	Union Départementale CGT 04 42, boulevard Victor Hugo – 04000 DIGNE ☎ 04 91 61 52 04	<b>04</b>	<b>UD CGT 04</b> 42, boulevard Victor Hugo – 04000 DIGNE ☎ 04 91 61 52 04
<b>CARMONA Bernard</b>	Agent de Maitrise Industrie Retraité		<b>04</b>	<b>UD CGT 04</b> 42, boulevard Victor Hugo – 04000 DIGNE ☎ 04 91 61 52 04
<b>EYNAUDI Jean-Michel</b>	Ouvrier Travaux Publics BTP Retraité		<b>04</b>	<b>UD CGT 04</b> 42, boulevard Victor Hugo – 04000 DIGNE ☎ 04 91 61 52 04
<b>MARIGLIANO Angeline</b>	Technicienne Services Retraité		<b>04</b>	<b>UD CGT 04</b> 42, boulevard Victor Hugo – 04000 DIGNE ☎ 04 91 61 52 04
<b>THOMAS Jennifer</b>	Secrétaire comptable Services Salarié		<b>04</b>	<b>UD CGT 04</b> 42, boulevard Victor Hugo – 04000 DIGNE ☎ 04 91 61 52 04
<b>ASSAIANTE Philippe</b>	Commercial Services Salarié	Union Départementale CGT 05 3, rue David Martin 05000 GAP ☎ 04 92 51 40 06	<b>05</b>	<b>UD CGT 05</b> 3 Rue David Martin 05000 GAP <a href="mailto:ud5@cgt.fr">ud5@cgt.fr</a> ☎ 04 92 51 40 06
<b>BRAGA Pascale</b>	Factrice Services Salarié		<b>05</b>	<b>UD CGT 05</b> 3 Rue David Martin 05000 GAP <a href="mailto:ud5@cgt.fr">ud5@cgt.fr</a> ☎ 04 92 51 40 06
<b>SOLVET Jean-Pierre</b>	Conseiller en prévoyance Services Salarié		<b>05</b>	<b>UD CGT 05</b> 3 Rue David Martin 05000 GAP <a href="mailto:ud5@cgt.fr">ud5@cgt.fr</a> ☎ 04 92 51 40 06
<b>BACHELIER Alain</b>	Responsable administratif et financier Commerce Retraité	Union Départementale CGT 06 34, boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ulcgtnice06@orange.fr">ulcgtnice06@orange.fr</a> ☎ 04 93 62 20 88	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>BIALES Catherine</b>	Juriste Services Salarié	Union locale CGT de Cannes 52, boulevard de la République 06400 CANNES <a href="mailto:ulcannes.cgt06@gmail.com">ulcannes.cgt06@gmail.com</a> 04 93 39 24 28	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>BOUHACHI Laury</b>	Opérateur de sureté aéroportuaire Sécurité Salarié	Union Départementale CGT 06 34, boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ulcgtnice06@orange.fr">ulcgtnice06@orange.fr</a> ☎ 04 93 62 20 88	<b>06</b>	<b>UDCGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10

<b>BOURGAIN Philippe</b>	Conducteur de Ligne Métallurgie Salarié	Union locale CGT de Grasse 12, chemin de la Mosquée 06130 GRASSE <a href="mailto:ul.cgt.grasse@wanadoo.fr">ul.cgt.grasse@wanadoo.fr</a> ☎ 04 93 36 00 01	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>BREIL Nicolas</b>	Informaticien Services Salarié	Union locale CGT d'Antibes 5, avenue Jules BLANC 06600 ANTIBES <a href="mailto:ulantibes.cgt06@gmail.com">ulantibes.cgt06@gmail.com</a> ☎ 04 97 21 27 57	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>CAPRIGLIONE Adèle Stéphanie</b>	Agent Commerciale Transports Salarié	Union locale CGT du Paillon Rond-Point des Amis de la Liberté 06340 LA TRINITE <a href="mailto:ul.cgt.paillon@wanadoo.fr">ul.cgt.paillon@wanadoo.fr</a> ☎ 06 88 39 98 85	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>DESCOTES Daniel</b>	Conducteur Receveur Transports Salarié	Union locale CGT du Paillon Rond-Point des Amis de la Liberté 06340 LA TRINITE <a href="mailto:ul.cgt.paillon@wanadoo.fr">ul.cgt.paillon@wanadoo.fr</a> ☎ 06 88 39 98 85	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>FLEISCH Jeremy</b>	Laveur de vitres Nettoyage Salarié	Union locale CGT de Cannes 52, boulevard de la République 06400 CANNES <a href="mailto:ulcannes.cgt06@gmail.com">ulcannes.cgt06@gmail.com</a> 04 93 39 24 28	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>GREGGIO Virginie</b>	Responsable d'atelier Industrie Salarié	Union locale CGT d'Antibes 5, avenue Jules BLANC 06600 ANTIBES <a href="mailto:ulantibes.cgt06@gmail.com">ulantibes.cgt06@gmail.com</a> ☎ 04 97 21 27 57	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>GUILLAUMIN Christophe</b>	Moniteur d'atelier Médico-social Salarié	Union Départementale CGT 06 34, boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ulcgtnice06@orange.fr">ulcgtnice06@orange.fr</a> ☎ 04 93 62 20 88	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>HALI Karim</b>	Conducteur receveur Transports Salarié	Union locale CGT du Paillon Rond-Point des Amis de la Liberté 06340 LA TRINITE <a href="mailto:ul.cgt.paillon@wanadoo.fr">ul.cgt.paillon@wanadoo.fr</a> ☎ 06 88 39 98 85	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>ICART Catherine</b>	Technicienne Métallurgie Salarié	Union locale CGT de Carros 21, rue de l'argilac 06510 CARROS <a href="mailto:union-locale-carros-syn@orange.fr">union-locale-carros-syn@orange.fr</a> ☎ 09 67 39 11 10	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10

<b>KERLOCH Serge</b>	Ingénieur informatique Métallurgie Salarié	Union Départementale CGT 06 34, boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ulcgtnice06@orange.fr">ulcgtnice06@orange.fr</a> ☎ 04 93 62 20 88	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>LAMBERT Jean</b>	VRP Commerce Retraité	Union locale CGT de Cannes 52, boulevard de la République 06400 CANNES <a href="mailto:ulcannes.cgt06@gmail.com">ulcannes.cgt06@gmail.com</a> ☎ 04 93 39 24 28	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>NICOLLE Sandrine</b>	Câbleuse Métallurgie Salarié	Union locale CGT d'Antibes 5, avenue Jules BLANC 06600 ANTIBES <a href="mailto:ulantibes.cgt06@gmail.com">ulantibes.cgt06@gmail.com</a> ☎ 04 97 21 27 57	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>PETIT Céline</b>	Éducatrice spécialisée Médico-social Salarié	Union Départementale CGT 06 34, boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ulcgtnice06@orange.fr">ulcgtnice06@orange.fr</a> ☎ 04 93 62 20 88	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>PODERINI Régine</b>	Technicienne Métallurgie Salarié	Union locale CGT de Carros 21, rue de l'argilac 06510 CARROS <a href="mailto:union-locale-carros-syn@orange.fr">union-locale-carros-syn@orange.fr</a> ☎ 09 67 39 11 10	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>RICCI Cécile</b>	Conducteur receveur Transports Salarié	Union locale CGT du Paillon Rond-Point des Amis de la Liberté 06340 LA TRINITE <a href="mailto:ul.cgt.paillon@wanadoo.fr">ul.cgt.paillon@wanadoo.fr</a> ☎ 06 88 39 98 85	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>RICCI Jean-Marc</b>	Conducteur receveur Transports Salarié	Union locale CGT du Paillon Rond-Point des Amis de la Liberté 06340 LA TRINITE <a href="mailto:ul.cgt.paillon@wanadoo.fr">ul.cgt.paillon@wanadoo.fr</a> ☎ 06 88 39 98 85	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>TROVATO PICARDI Gian Carlo</b>	Affréteur Transports Salarié	Union locale CGT de Cannes 52, boulevard de la République 06400 CANNES <a href="mailto:ulcannes.cgt06@gmail.com">ulcannes.cgt06@gmail.com</a> ☎ 04 93 39 24 28	<b>06</b>	<b>UD CGT 06</b> 34 Boulevard Jean Jaurès – 06300 NICE <a href="mailto:ud@cgt06.fr">ud@cgt06.fr</a> ☎ 04 92 47 71 10
<b>ABADIE Geoffrey</b>	Conducteur Transports Salarié	Union Départementale CGT 13 23, boulevard Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88	<b>13</b>	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>ANGELIQUE Franck</b>	Superviseur Sécurité Services Salarié		<b>13</b>	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88



<b>BIANCHI Emmanuel</b>	Informaticien Services Salarié	Union Départementale CGT 13 23, boulevard Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88	13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>BLEUZET BAGDADI Nour-el-Houda</b>	Infirmière Médico-social Sans emploi		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>BOUJNANE Saïd</b>	Conducteur Transports Salarié		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>BOULENOUAR Salim</b>	Conducteur Transports Salarié		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>BOYER Michel</b>	Boulangier/détaché permanent administratif syndical Services Salarié		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>CAMILLERI Jean-Luc</b>	Conducteur Transports Salarié		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>CONTE Joëlle</b>	Assistante juridique Services Sans emploi		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>DJERRAH RACHID Anissa</b>	Commerciale Services Salarié		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>GILLY Suzanne</b>	Aide-Soignante Médico-social Salarié		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>KEFTI Lynda</b>	Clerc d'huissier Services Salarié		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>LESTO Mathieu</b>	Educateur Services Salarié		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>MATINA Rosario</b>	Assistant pupitre informatique Services Fonctionnaire		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>MOKRANI Christophe</b>	Préparateur de commande Grande distribution Salarié		13	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88

<b>MONTOYA Claudette</b>	Caissière Grande distribution Retraitée	Union Départementale CGT 13 23, boulevard Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88	<b>13</b>	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>NOUI Nordine</b>	Conducteur Transports Salarié		<b>13</b>	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>PANNETIER Jérôme</b>	Formateur Services Salarié		<b>13</b>	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>PES Claudine</b>	Femme de ménage Services Sans emploi		<b>13</b>	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>ROMANI Serge</b>	Consultant acheteur Service Salarié		<b>13</b>	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>ROUAULT Michaël</b>	Conducteur receveur transport urbain Transports Salarié		<b>13</b>	<b>UD CGT 13</b> 23 Bd Charles Nedelec 13003 MARSEILLE ☎ 04 91 64 70 88
<b>BOYER Valérie</b>	Employé Libre- Service Grande distribution Salarié	Union Départementale CGT 83 13, avenue de l'Amiral Collet – 83000 TOULON ☎ 04 94 18 94 50	<b>83</b>	<b>UD CGT 83</b> 13, avenue de l'Amiral Collet – 83000 TOULON ☎ 04 94 18 94 50
<b>CAMILLERI Joël</b>	Ouvrier d'Etat Services Retraité		<b>83</b>	<b>UD CGT 83</b> 13, avenue de l'Amiral Collet – 83000 TOULON ☎ 04 94 18 94 50
<b>DUFETEL Sandrine</b>	Employée commerce Grande distribution Salarié		<b>83</b>	<b>UD CGT 83</b> 13, avenue de l'Amiral Collet – 83000 TOULON ☎ 04 94 18 94 50
<b>GARNIER Richard</b>	Choriste Spectacle Salarié		<b>83</b>	<b>UD CGT 83</b> 13, avenue de l'Amiral Collet – 83000 TOULON ☎ 04 94 18 94 50
<b>GEORGE Auguste</b>	Serveur Hôtellerie- Restauration Sans emploi		<b>83</b>	<b>UD CGT 83</b> 13, avenue de l'Amiral Collet – 83000 TOULON ☎ 04 94 18 94 50
<b>HEBERT Dominique</b>	Assistante de Gestion Commerce Retraité		<b>83</b>	<b>UD CGT 83</b> 13, avenue de l'Amiral Collet – 83000 TOULON ☎ 04 94 18 94 50

<b>IVARS Charles</b>	Boucher Commerce Retraité	Union Départementale CGT 83 13, avenue de l'Amiral Collet 83000 TOULON ☎ 04 94 18 94 50	<b>83</b>	<b>UD CGT 83</b> 13, avenue de l'Amiral Collet – 83000 TOULON ☎ 04 94 18 94 50
<b>VEZZARO Laure</b>	Employée santé privée Médico-social Salarié		<b>83</b>	<b>UD CGT 83</b> 13, avenue de l'Amiral Collet – 83000 TOULON ☎ 04 94 18 94 50
<b>BELTRAMELLI Corinne</b>	Vendeuse Grande distribution Salarié	Union Départementale CGT 84 1, rue Ledru Rollin (Accès par le 5 Rue Campana) 84000 AVIGNON ☎ 04 90 80 67 27	<b>84</b>	<b>UD CGT 84</b> 1 rue Ledru Rollin-84000 AVIGNON ☎ 04 90 80 67 27
<b>BLANCS Denis</b>	Professeur de Collège Fonctionnaire		<b>84</b>	<b>UD CGT 84</b> 1 rue Ledru Rollin-84000 AVIGNON ☎ 04 90 80 67 27
<b>DELBOS Frédéric</b>	Convoyeur de Fonds Sécurité Salarié		<b>84</b>	<b>UD CGT 84</b> 1 rue Ledru Rollin-84000 AVIGNON ☎ 04 90 80 67 27
<b>DUVNJAK Laurent</b>	Conducteur de trains Transports Retraité	Union Départementale CGT 84 1, rue Ledru Rollin (Accès par le 5 Rue Campana) 84000 AVIGNON ☎ 04 90 80 67 27	<b>84</b>	<b>UD CGT 84</b> 1 rue Ledru Rollin-84000 AVIGNON ☎ 04 90 80 67 27
<b>ROUX MAZUR Severyne</b>	Comptable Services Salarié		<b>84</b>	<b>UD CGT 84</b> 1 rue Ledru Rollin-84000 AVIGNON ☎ 04 90 80 67 27
<b>SOBIRAJ Thierry</b>	Conducteur de trains Transports Retraité		<b>84</b>	<b>UD CGT 84</b> 1 rue Ledru Rollin-84000 AVIGNON ☎ 04 90 80 67 27
<b>SPINARDI Denis</b>	Routier Transports Retraité		<b>84</b>	<b>UD CGT 84</b> 1 rue Ledru Rollin-84000 AVIGNON ☎ 04 90 80 67 27
<b>TESIO David</b>	Cheminot Transports Salarié		<b>84</b>	<b>UD CGT 84</b> 1 rue Ledru Rollin-84000 AVIGNON ☎ 04 90 80 67 27
<b>ZITOUNI Houcine</b>	Formateur Educateur Services Sans emploi		<b>84</b>	<b>UD CGT 84</b> 1 rue Ledru Rollin-84000 AVIGNON ☎ 04 90 80 67 27

– Union Régionale UNSA PACA

NOM – Prénom	Profession et statut	Coordonnées	Organisation désignataire et coordonnées
<b>ANDUJAR Vincent</b>	Employé commercial Grande distribution Salarié	15 rue Diego Brosset - 13200 ARLES <a href="mailto:hugmat@free.fr">hugmat@free.fr</a> ☎ 06 51 92 35 06	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04

<b>BARBARIE Olivier</b>	Employé libre-service Grande distribution Salarié	Les jardins de la Ponsarde - Avenue Robert Schumann - 13700 MARIGNANE <a href="mailto:olivierbarbarie@hotmail.fr">olivierbarbarie@hotmail.fr</a> ☎ 06 11 09 75 64	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>BONNET Sylvie</b>	Cadre commercial Transports Salarié	172, avenue du Général Monsabert - 13190 ALLAUCH <a href="mailto:sylviebonnet12@gmail.com">sylviebonnet12@gmail.com</a> ☎ 06 65 02 36 37	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 0
<b>CANNAS Mélissa</b>	Opérateur qualifié Industrie chimie Salarié	17, avenue de la Soude - BâtA5 13009 MARSEILLE <a href="mailto:melissa.cannas@hotmail.fr">melissa.cannas@hotmail.fr</a> ☎ 07 77 84 49 29	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>CAVIN Jean-Pierre</b>	Médecin - Praticien conseil Médico-social Salarié	79, impasse Gambetta 84200 CARPENTRAS <a href="mailto:jp.cavin@gmail.com">jp.cavin@gmail.com</a> ☎ 06 20 38 03 23	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>CENATIEMPO Stéphane</b>	Conducteur de trains Transports Salarié	10 bis, avenue Valentiny - 06100 NICE <a href="mailto:cenatiempo.stephane@gmail.com">cenatiempo.stephane@gmail.com</a> ☎ 06 63 46 10 02	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>COLLOMB Gilles</b>	Responsable d'exécution Industrie chimie Salarié	Chemin du Coulet - 13720 BELCODENE <a href="mailto:gillescollomb2@gmail.com">gillescollomb2@gmail.com</a> ☎ 06 20 57 29 18	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>DESIDERI Paul</b>	Médecin conseil Médico-social Salarié	37, boulevard Jean Baudin 13016 MARSEILLE <a href="mailto:paul.desideri@yahoo.fr">paul.desideri@yahoo.fr</a> ☎ 06 99 24 81 63	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>GORRIAS Eric</b>	Cadre transport Transports Salarié	6, avenue du 30 septembre 06320 CAP d'AIL <a href="mailto:emmali06320@gmail.com">emmali06320@gmail.com</a> ☎ 06 42 65 10 22	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>GUILLAUME Jean-Claude</b>	Cadre financier Services Fonctionnaire	45, avenue des Termes – 06530 PEYMEINADE <a href="mailto:icguillaume@bbox.fr">icguillaume@bbox.fr</a> ☎ 06 72 45 09 93	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>LORAIN Jérôme</b>	Responsable implantation Grande distribution Salarié	306, route d'Aubagne - Le clos du Rocher 13830 ROQUEFORT LA BEDOULE <a href="mailto:djelor@free.fr">djelor@free.fr</a> ☎ 06 20 36 45 74	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>MAZZAFERRO Dominique</b>	Conducteur receveur Transports Salarié	156, RM 6202 Route de Grenoble – 06670 SAINT BLAISE <a href="mailto:26dominique-mazzaferro@gmail.com">26dominique-mazzaferro@gmail.com</a> ☎ 06 50 64 61 67	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>MEZOUAR Zohir</b>	Responsable sécurité Sécurité Salarié	Le Cyclamen - Quartier les Pins - 13127 VITROLLES <a href="mailto:zohircontact13@gmail.com">zohircontact13@gmail.com</a> ☎ 06 15 78 22 38	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>MILLOT Isabelle</b>	VRP Commerce Salarié	55, traverse de la Gouffonne- Massalia 1 13009 MARSEILLE <a href="mailto:isacatmillot@gmail.com">isacatmillot@gmail.com</a> ☎ 06 03 86 18 56	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04

<b>PIERRET Stéphanie</b>	Opérateur commande Grande distribution Salarié	311, avenue de la Gare - Rés la Magnanerie - 83720 TRANS EN PROVENCE <a href="mailto:pierret.stephanie@aol.com">pierret.stephanie@aol.com</a> ☎ 06 62 10 41 75	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>PORTIER Frédéric</b>	Employé commercial Grande distribution Salarié	Rés les Issarts - Appt 1109X - Superdévoly - 05250 LE DEVOLUY <a href="mailto:frederic.portierseci@gmail.com">frederic.portierseci@gmail.com</a> ☎ 06 24 67 47 60	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>ROGNONE Fabien</b>	Régulateur Transports Salarié	107 Av Cyrille Besset - 06100 Nice <a href="mailto:fabien.rognone06@gmail.com">fabien.rognone06@gmail.com</a> 06 61 21 10 36	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>SAINTENOY Eric</b>	Cadre achat matériel industriel et sous traitance Industrie Salarié	14, rue Félicité Beaudin Bât E - Cœur Lonchamp - 13004 MARSEILLE <a href="mailto:eric.saintenoy@neuf.fr">eric.saintenoy@neuf.fr</a> ☎ 06 95 84 47 43	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>SCATENA Jean-Pierre</b>	Formateur conduite de trains Transports Salarié	16, allée du parc de Séve 84700 SORGUES <a href="mailto:scatena.jeanpierre@neuf.fr">scatena.jeanpierre@neuf.fr</a> ☎ 06 51 12 39 57	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04
<b>SEGURON Sylvie</b>	Chef d'équipe Industrie chimie Salarié	132 Chemin de la Pelouque – 13016 MARSEILLE <a href="mailto:sylque@hotmail.com">sylque@hotmail.com</a> ☎ 06 03 52 21 56	<b>UR UNSA PACA</b> 97, boulevard Jeanne d'Arc - 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 61 52 04

– Union Syndicale SOLIDAIRES PACA

NOM – Prénom	Profession et statut	Coordonnées	Périmètre indicatif	Organisation désignataire et coordonnées
<b>BASSO Sandra</b>	Educatrice spécialisée Médico-social Salarié	9, boulevard de l'armée des Alpes - 06300 NICE <a href="mailto:defenseurs.syndicaux.sud@gmail.com">defenseurs.syndicaux.sud@gmail.com</a> ☎ 06 72 58 78 33	<b>06</b>	<b>SUD santé Sociaux 06</b> c/o SOLIDAIRES, 28 avenue Giacobi, 06300 NICE <a href="mailto:sud-sante-06@laposte.net">sud-sante-06@laposte.net</a> ☎ 06 50 13 71 64
<b>BONET Christian</b>	Chef de Service de Gestion Médico-social Retraité	Quartier Saraton, 4112, route des Camps 06440 L'ESCARENE <a href="mailto:cbonet06@gmail.com">cbonet06@gmail.com</a> ☎ 06 84 41 36 74	<b>06</b>	<b>SUD santé Sociaux 06</b> c/o SOLIDAIRES, 28 avenue Giacobi, 06300 NICE <a href="mailto:sud-sante-06@laposte.net">sud-sante-06@laposte.net</a> ☎ 06 50 13 71 64
<b>CHOUAR Malika</b>	Agent de funérarium Services Salarié	25, allée du stade - Le Chantemerle B 06500 MENTON <a href="mailto:mchouar@yahoo.fr">mchouar@yahoo.fr</a> ☎ 06 50 86 29 17	<b>06</b>	<b>Union syndicale Solidaires 13</b> 29, boulevard Longchamps - 13001 MARSEILLE
<b>HERVIEU Valérie</b>	Directrice d'établissement Médico-social Salarié	43 bis, rue Denfert Rochereau - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE ☎ 06 25 26 30 37	<b>84</b>	<b>Union syndicale Solidaires 13</b> 29, boulevard Longchamps - 13001 MARSEILLE

– Union régionale - CNT-SO

NOM – Prénom	Profession et statut	Coordonnées	Organisation désignataire et coordonnées
<b>BONAUT Christophe</b>	Conducteur receveur Transports Salarié	Union régionale CNT-Solidarité Ouvrière 24/28, rue de l'Abbé Féraud 13005 MARSEILLE <a href="mailto:contact13@cnt-so.org">contact13@cnt-so.org</a>  ☎ 07 72 31 93 12	<b>UR CNT-Solidarité Ouvrière</b> 24/28, rue de l'Abbé Féraud 13005 MARSEILLE <a href="mailto:contact13@cnt-so.org">contact13@cnt-so.org</a> ☎ 07 72 31 93 12
<b>BONAUT Frédéric</b>	Ouvrier conducteur autobus/service technique Transports Salarié		<b>UR CNT-Solidarité Ouvrière</b> 24/28, rue de l'Abbé Féraud 13005 MARSEILLE <a href="mailto:contact13@cnt-so.org">contact13@cnt-so.org</a> ☎ 07 72 31 93 12
<b>EL MHAMDI Camille</b>	Juriste Commerce Salarié		<b>UR CNT-Solidarité Ouvrière</b> 24/28, rue de l'Abbé Féraud 13005 MARSEILLE <a href="mailto:contact13@cnt-so.org">contact13@cnt-so.org</a> ☎ 07 72 31 93 12
<b>SCHÄFER Lara</b>	Juriste Commerce Salarié		<b>UR CNT-Solidarité Ouvrière</b> 24/28, rue de l'Abbé Féraud 13005 MARSEILLE <a href="mailto:contact13@cnt-so.org">contact13@cnt-so.org</a> ☎ 07 72 31 93 12
<b>STOESSEL GARDE Walter</b>	Mécanicien-pompiste- chauffeur BTP Salarié		<b>UR CNT-Solidarité Ouvrière</b> 24/28, rue de l'Abbé Féraud 13005 MARSEILLE <a href="mailto:contact13@cnt-so.org">contact13@cnt-so.org</a> ☎ 07 72 31 93 12

– Union des Industries et Métiers de la Métallurgie - UIMM

NOM – Prénom	Profession et statut	Coordonnées	Périmètre indicatif	Organisation désignataire et coordonnées
<b>DELLAMONICA Virginie</b>	Secrétaire générale Services Salarié	<a href="mailto:virginie.dellamonica@uimmalpe.smed.fr">virginie.dellamonica@uimmalpe.smed.fr</a> ☎ 06.30.98.03.73 ☎ 04.91.80.91.48	<b>04-13-83</b>	<b>UIMM Alpes Méditerranée</b> 65 avenue Jules Cantini – Tour Méditerranée – 13006 MARSEILLE <a href="mailto:infos@uimmalpesmed.fr">infos@uimmalpesmed.fr</a> ☎ 04 91 80 91 48
<b>REDONDO Tomas</b>	Cadre supérieur - Juriste Services Salarié	62, avenue de Monclar - 84000 AVIGNON <a href="mailto:tomas.redondo@uimmvaocluse.fr">tomas.redondo@uimmvaocluse.fr</a> ☎ 06 87 92 05 65	<b>84</b>	<b>UIMM Vaucluse</b> 60, chemin de Fontanille - Agroparc - BP 11512 - 84916 AVIGNON Cedex 9 <a href="mailto:contact@uimmvaocluse.fr">contact@uimmvaocluse.fr</a> ☎ 04 90 13 11 77

- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur – CPME SUD PACA

NOM – Prénom	Profession et statut	Coordonnées	Organisation désignataire et coordonnées
<b>DEMAREST Bruno</b>	Directeur des ressources Humaines Services Salarié	12, rue du Cros Vieil - 06400 CANNES <a href="mailto:demarest@palaisdesfestivals.com">demarest@palaisdesfestivals.com</a> ☎ 04 92 99 31 45 - 06 21 50 32 66	<b>CPME Sud PACA</b> Acticentre – 8, allée des Informaticiens - Les Milles - 13290 AIX EN PROVENCE <a href="mailto:cpmesud@cpmesud.fr">cpmesud@cpmesud.fr</a> ☎ 04 42 59 59 23

<b>ROSOLIN Yves</b>	Directeur des ressources Humaines Transports Retraité	Les romarins 15 – 6, chemin des Espartes - 06800 CAGNES SUR MER <a href="mailto:yves.rosolin@wanadoo.fr">yves.rosolin@wanadoo.fr</a> ☎ 06 20 50 39 52	<b>CPME Sud PACA</b> Acticentre – 8, allée des Informaticiens - Les Milles - 13290 AIX EN PROVENCE <a href="mailto:cpmesud@cpmesud.fr">cpmesud@cpmesud.fr</a> ☎ 04 42 59 59 23
-------------------------	---	---	---

#### - CAPEB Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

NOM – Prénom	Profession et statut	Coordonnées	Organisation désignataire et coordonnées
<b>GOBLET Cyril</b>	Secrétaire général Services Salarié	CAPEB PACA Corse - Actimar - 3, allée des Ingénieurs - 13851 AIX EN PROVENCE Cedex 3 <a href="mailto:direction@capeb-pacacorse.fr">direction@capeb-pacacorse.fr</a> ☎ 07 81 81 76 37	<b>CAPEB PACA Corse</b> Actimar - 3, allée des Ingénieurs - 13851 AIX EN PROVENCE Cedex 3 <a href="mailto:direction@capeb-pacacorse.fr">direction@capeb-pacacorse.fr</a> ☎ 04 42 97 62 39

### ARTICLE 3

Les défenseurs syndicaux sont nommés pour quatre ans. La liste peut être modifiée à tout moment si nécessaire, par ajout ou retrait.

### ARTICLE 4

L'inscription sur la liste permet l'exercice de la fonction de défenseur syndical dans le ressort des conseils des prud'hommes et des cours d'appel de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Toutefois, lorsqu'il a assisté ou représenté la partie appelante ou intimée en première instance, le défenseur syndical peut continuer à assister ou à représenter celle-ci devant une cour d'appel qui a son siège dans une autre région.

### ARTICLE 5

La liste des défenseurs syndicaux est tenue à la disposition du public à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, dans chaque conseil des prud'hommes et dans les cours d'appel de la région Provence Alpes Côte d'Azur

### ARTICLE 6

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 4 février 2022

P/Le préfet de Région

Le secrétaire général adjoint  
Pour les affaires régionales

**Signé**  
Philippe SCHONEMANN

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2022-02-21-00002

Arrêté portant nomination des membres du jury  
de validation des acquis de l'expérience  
du certificat d'aptitude aux fonctions  
d'encadrement et de responsable d'unité  
d'intervention sociale session d'avril 2022





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE  
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES**

**POLE INCLUSION ET SOLIDARITES**

---

**ARRETE**

---

**Portant nomination des membres du jury  
De validation des acquis de l'expérience  
du certificat d'aptitude aux fonctions  
d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale  
session d'avril 2022**

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

- **VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.451-1 à L.451-4 ;
- **VU** le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5 et L.335-6 ;
- **VU** le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;
- **VU** le décret n° 2004-289 du 25 mars 2004 portant création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ;
- **VU** le décret 2015-1867 du 30/12/2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ;
- **VU** l'arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ;
- **VU** l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur ;
- **VU** la décision N° R93-2022-01-03-00021 du 3 janvier 2022, prise au nom du Préfet, portant subdélégation de signature en matière d'administration générale de M. Jean-Philippe BERLEMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de de la région Provence-Alpes, Côte - d'Azur ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la session d'avril 2022 du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale est composé comme suit :

- Monsieur le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes, Côte - d'Azur ou son représentant, Président ;
- Représentant le collège des formateurs ou des enseignants :
  - o Monsieur DURAND
  - o Monsieur SZTOR
- Représentant le collège des personnes qualifiées dans le domaine social ou médico social ou dans le domaine de la gestion :
  - o Monsieur DANIEL
  - o Madame OURAHOU

Adresse postale : Bd Paul Peytral - 13282 MARSEILLE CEDEX 20 - Tél. : 04.91.15.60.00 - Fax : 04.91.15.61.90 - SGAR@paca.pref.gouv.fr

- Représentant le collège des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale :
  - o Madame GARDONCINI
  - o Monsieur TOUSSAN

**Article 2 :**

Le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes, Côte - d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Fait à Marseille, le 21 février 2022

**Le Préfet**  
**Pour le Préfet et par délégation,**  
**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,**  
**du travail et des solidarités,**  
**Pour le Directeur et par délégation,**

**L'attachée d'administration,**

***SIGNÉ***

**Sylvie FUZEAU**

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2022-02-21-00005

ARRÊTÉ Portant nomination des membres du  
jury de validation des acquis de l'expérience  
du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et  
social spécialité « Accompagnement à  
l'éducation inclusive et à la vie ordinaire »  
session d'avril 2022



---

**ARRETE**

---

**Portant nomination des membres du jury  
De validation des acquis de l'expérience  
du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social  
spécialité « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire »  
session d'avril 2022**

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

- **VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.451-1, R. 451-1 et R. 451-2 ;
- **VU** le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5 et L.335-6 ;
- **VU** le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- **VU** le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;
- **VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des DREETS, des DDETS et des DDETSPP ;
- **VU** le décret n°2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- **VU** l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- **VU** l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- **VU** l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur ;
- **VU** la décision N° R93-2022-01-03-00021 du 3 janvier 2022, prise au nom du Préfet, portant subdélégation de signature en matière d'administration générale de M. Jean-Philippe BERLEMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de de la région Provence-Alpes, Côte - d'Azur ;
- **Considérant** l'avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale en date du 25 juin 2015 ;
- **Considérant** l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 17 décembre 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de validation des acquis de l'expérience - session d'avril 2022 du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (spécialité « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire ») est composé comme suit :

- Monsieur le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes, Côte - d'Azur ou son représentant, Président ;
- Collège des formateurs :

Madame COLIN  
Madame GEOFFROY  
Monsieur MARTIN

- Collège des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou des personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif :

Monsieur POHER

- Collège des représentants qualifiés du secteur professionnel :

Madame CLERGUÉ

Madame MULLER

**Article 2 :**

le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes, Côte - d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Fait à Marseille, le 21 février 2022

**Le Préfet**  
**Pour le Préfet et par délégation,**  
**Le Directeur régional et départemental**  
**de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,**  
**Pour le Directeur et par délégation,**

**L'attachée d'administration,**

***Signé***

Sylvie FUZEAU

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2022-02-21-00006

ARRÊTÉ Portant nomination des membres du  
jury de validation des acquis de l'expérience  
du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et  
social spécialité « Accompagnement de la vie en  
structure collective » session d'avril 2022



---

**ARRETE**

---

**Portant nomination des membres du jury  
De validation des acquis de l'expérience  
du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social  
spécialité « Accompagnement de la vie en structure collective »  
session d'avril 2022**

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

- **VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.451-1, R. 451-1 et R. 451-2 ;
- **VU** le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5 et L.335-6 ;
- **VU** le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- **VU** le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;
- **VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des DREETS, des DDETS et des DDETSPP ;
- **VU** le décret n°2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- **VU** l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- **VU** l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- **VU** l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur ;
- **VU** la décision N° R93-2022-01-03-00021 du 3 janvier 2022, prise au nom du Préfet, portant subdélégation de signature en matière d'administration générale de M. Jean-Philippe BERLEMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de de la région Provence-Alpes, Côte - d'Azur ;
- **Considérant** l'avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale en date du 25 juin 2015 ;
- **Considérant** l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 17 décembre 2015 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de validation des acquis de l'expérience - session d'avril 2022 du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (spécialité « Accompagnement de la vie en structure collective ») est composé comme suit :

- Monsieur le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur ou son représentant, Président ;
- Collège des formateurs :
  - o Madame COLIN
  - o Madame PLAINDOUX

- Collège des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou des personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif :
  - o Monsieur SALAS
  - o Monsieur POHER
  
- Collège des représentants qualifiés du secteur professionnel :
  - o Madame CHTIOUI
  - o Madame TOURRETTE

**Article 2 :**

Le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Fait à Marseille, le 21 février 2022

**Le Préfet**  
**Pour le Préfet et par délégation,**  
**Le Directeur régional et départemental**  
**de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,**  
**Pour le Directeur et par délégation,**

**L'attachée d'administration,**

***Signé***

Sylvie FUZEAU



Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2022-02-21-00004

ARRÊTÉ Portant nomination des membres du  
jury de validation des acquis de l'expérience  
du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale d'avril  
2022



---

**ARRETE**

---

**Portant nomination des membres du jury  
De validation des acquis de l'expérience  
du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale  
d'avril 2022**

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

- **VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 451-1 à R 451-4-3 et D. 451-17 à D. 451-19-1 ;
- **VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5 et L. 335-6 ;
- **VU** le décret n° 2006-770 du 30 juin 2006 relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale ;
- **VU** le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;
- **VU** le décret 2015-1867 du 30/12/2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ;
- **VU** l'arrêté interministériel du 2 août 2006 relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale ;
- **VU** l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur ;
- **VU** la décision N° R93-2022-01-03-00021 du 3 janvier 2022, prise au nom du Préfet, portant subdélégation de signature en matière d'administration générale de M. Jean-Philippe BERLEMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de de la région Provence-Alpes, Côte - d'Azur ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la session d'avril 2022 du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale est composé comme suit :

- Le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur ou son représentant, Président ;
- Monsieur le Recteur de région académique d'Aix-Marseille ou son représentant ;

- Représentant le collège des formateurs ou des enseignants :

Monsieur BAMOUNI

- Représentant le collège des personnes qualifiées dans le domaine social ou médico social ou dans le domaine de la gestion :

Monsieur POHER

- Représentant le collège des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale :

Monsieur NAVARRO

**Article 2 :**

Le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes, Côte - d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Fait à Marseille, le 21 février 2022

**Le Préfet**  
**Pour le Préfet et par délégation,**  
**Le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi,**  
**du travail et des solidarités,**  
**Pour le Directeur et par délégation.**

**L'attachée d'administration,**

***signé***

Sylvie FUZEAU

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2022-02-21-00003

ARRÊTÉ Portant nomination des membres du  
jury de validation des acquis de l'expérience du  
diplôme d'État d'assistant de service social  
session de mars 2022



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE  
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES  
POLE INCLUSION ET SOLIDARITES**

---

## ARRETE

---

### **Portant nomination des membres du jury De validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat d'assistant de service social session de mars 2022**

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

- **VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 411-1 à L. 411-6 ;
- **VU** le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5 et L.335-6 ;
- **VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 21 ;
- **VU** le décret n° 80-334 du 6 mai 1980 relatif à la formation des assistants de service social ;
- **VU** le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- **VU** le décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- **VU** le décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- **VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des DREETS, des DDETS et des DDETSPP ;
- VU** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- **VU** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social ;
- **VU** l'arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social ;
- **VU** l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur ;
- **Vu** la décision N° R93-2022-01-03-00021 du 3 janvier 2022, prise au nom du Préfet, portant subdélégation de signature en matière d'administration générale de M. Jean-Philippe BERLEMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de de la région Provence-Alpes, Côte - d'Azur ;
- **Considérant** les avis de la Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale en date du 22 janvier et 25 mai 2018 ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le jury de validation des acquis de l'expérience - session de mars 2022 du diplôme d'Etat d'assistant de service social est composé comme suit :

- L'enseignant-chercheur **Saïd BELGUIDOUM**, président du jury;
- Le préfet de région représenté par **Sylvie FUZEAU**, vice-présidente du jury;

Adresse postale : Bd Paul Peytral - 13282 MARSEILLE CEDEX 20 - Tél. : 04.91.15.60.00 - Fax : 04.91.15.61.90 - SGAR@paca.pref.gouv.fr

- Le recteur de région académique représenté par **Youri FILLOZ**, vice-président du jury;
- Représentant le collège des formateurs ou des enseignants :

Madame COLIN  
Monsieur DURAND  
Madame ZAIER

- Représentant le collège des personnes qualifiées dans le domaine social ou médico social ou dans le domaine de la gestion :

Monsieur POHER  
Monsieur SZTOR

- Représentant le collège des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale :

Madame AVAZERI  
Madame BUGEJA  
Monsieur MARTIN

### **Article 2 :**

Le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Fait à Marseille, le 21 février 2022

**Le Préfet**  
**Pour le Préfet et par délégation,**  
**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,**  
**du travail et des solidarités,**  
**Pour le Directeur et par délégation,**

**L'attachée d'administration,**

***SIGNÉ***

**Sylvie FUZEAU**

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2022-02-21-00007

Arrêté portant nomination des membres du jury  
de validation des acquis d'expérience  
du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc  
opérateur Session de mars 2022



---

**ARRETE**

---

**Portant nomination des membres du jury de validation des acquis d'expérience  
du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire  
Session de mars 2022**

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

- **VU** le code de la santé publique, et notamment ses articles L.3111-4, L. 4151-5, L. 4111-2, L. 4311-3 et L. 4311-12 ;
- **VU** le décret n° 71-388 du 21 mai 1971 modifié créant un diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;
- **VU** le décret n° 89-756 du 18 octobre 1989 modifié portant statut particulier des directeurs des écoles paramédicales relevant des établissements d'hospitalisation publics ;
- **VU** le décret 93-4-345 du 15 mars 1993 relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier ;
- **VU** le décret n° 94-1046 du 6 décembre 1994 relatif aux missions et attributions des directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales ;
- **VU** le décret 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ;
- **VU** l'arrêté du 13 septembre 1988 modifié relatif à la formation sanctionnée par le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;
- **VU** l'arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;
- **VU** l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur ;
- **Vu** la décision N° R93-2022-01-03-00021 du 3 janvier 2022, prise au nom du Préfet, portant subdélégation de signature en matière d'administration générale de M. Jean-Philippe BERLEMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de de la région Provence-Alpes, Côte - d'Azur ;
- **Considérant** l'avis de la commission des infirmiers du Conseil supérieur des professions paramédicales du 12 juillet 2001 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la session de mars 2022 du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est composé comme suit :

- Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur ou son représentant, Président
- Monsieur ou Madame le conseiller scientifique d'une école d'une autre région, ou son représentant, médecin spécialiste qualifié en chirurgie, enseignant dans une école d'une autre région ;
- Monsieur Alain CARTIGNY, représentant le collège des directeurs d'école d'infirmier de bloc opératoire (Montpellier, Région Occitanie) ;
- Monsieur Jean-Marc MAS, représentant le collège des infirmiers de bloc opératoire.



**Article 2 :**

Le Directeur Régional et Départemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Fait à Marseille, le 21 février 2022

**Le Préfet**  
**Pour le Préfet et par délégation,**  
**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,**  
**du travail et des solidarités,**  
**Pour le Directeur et par délégation,**

**L'attachée d'administration,**

***signé***

Sylvie FUZEAU

La région académique Provence-Alpes-Côte  
d'Azur

R93-2022-02-11-00002

Arrêté portant du renouvellement de la  
composition du CAEN de l'académie  
d'Aix-Marseille



**PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**Secrétariat général pour les affaires régionales**

---

**ARRETE DU 11 FEVRIER 2022**

---

Portant renouvellement de la composition du conseil académique de l'Education nationale de l'académie d'Aix-Marseille

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

- VU le code de l'éducation, notamment les articles L234-1 à L234-8 et R234-1 à R234-15 ;
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives au rapport entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le décret n° 85-895 du 21 août 1985 modifié relatif aux conseils de l'éducation nationale dans les départements et les académies, et notamment son article 10 ;
- VU le décret n° 91.106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;
- VU les désignations des collectivités et organismes concernés ;
- SUR propositions du recteur de l'académie d'Aix-Marseille,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil académique de l'éducation nationale de l'académie d'Aix-Marseille est composé ainsi qu'il suit pour une période de trois ans.

## I – MEMBRES DE DROIT

Le Préfet de région, président lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de l'Etat

Le Président du conseil régional, président lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de la Région

Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, vice-Président lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de l'Etat (éducation nationale)

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, vice-Président lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de l'Etat (enseignement agricole)

Le Directeur interrégional de la mer Méditerranée, vice-Président lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de l'Etat (enseignement maritime)

Le Conseiller régional délégué à l'éducation, vice-Président, lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de la Région

## II – COLLEGE DES COLLECTIVITES LOCALES

### II.1. Représentants de la Région

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant(e)s</i>
Monsieur Jean-Charles BORGHINI	Monsieur Michel BISSIERE
Madame Dominique BROGI	Monsieur Alexandre DORIOL
Monsieur Bruno GENZANA	Monsieur Bertrand MAS FRAISSINET
Madame Nathalie FEDI	Madame Isabelle CAMPAGNOLA SAVON
Madame Aurore BRUNA	Madame Solange PONCHON
Madame Agnès ROSSI	Madame Anne CLAUDIUS PETIT
Madame Laure LAVALETTE	Madame Catherine RIMBERT
Madame Sandrine D'ANGIO	Madame Sophie GRECH

### II.2. Représentants des Départements

#### Alpes de Haute Provence

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléantes</i>
Madame Sandra RAPONI	Monsieur Pierre CATILLON
Madame Camille GALTIER	Madame Lila DESJARDINS

#### Hautes Alpes

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant(e)s</i>
Madame Maryvonne GRENIER	Madame Anne TRUPHEME
Monsieur Joël BONNAFFOUX	Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD

#### Bouches du Rhône

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant(e)s</i>
Madame Véronique MIQUELLE	Madame Nora PREZIOSI
Madame Béatrice BONFILLON CHIAVASSA	Madame Alison DEVAUX

#### Vaucluse

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant(e)s</i>
Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER	Madame Corinne TESTUT-ROBERT
Madame Annick DUBOIS	Monsieur Jean-François LOVISOLO

### **II.3. Représentants des communes**

#### Alpes de Haute Provence

##### *Titulaires*

Monsieur Robert MARTORANO  
Monsieur Jean-Philippe MARTINOD

##### *Suppléantes*

Monsieur Serge PRATO  
Madame Camille FELLER

#### Hautes Alpes

##### *Titulaires*

Monsieur Jean-Michel ARNAUD  
Monsieur Christian GILARDEAU TRIFFINET

##### *Suppléant(e)s*

Madame Monique BARTHELEMY  
Monsieur Sébastien FINE

#### Bouches-du-Rhône

##### *Titulaires*

Madame Arlette SALVO  
Monsieur Loïc GACHON  
Monsieur Vincent DESVIGNES

##### *Suppléant(e)s*

Monsieur Serge PORTAL  
NC  
NC

#### Vaucluse

##### *Titulaires*

Monsieur Andrée ROUSSET  
Monsieur Patricia PHILIP

##### *Suppléants*

Monsieur Alain FERETTI  
Monsieur Jacques NATTA

### III – COLLEGE DES PERSONNELS

#### **III.1. Quinze représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires dont un représentant au moins des personnels enseignants exerçant ses fonctions dans les classes post baccalauréat des lycées**

##### UNSA éducation

##### *Titulaires*

Monsieur Antoine GUYON  
Monsieur Magloire HAZOUME  
Madame Carole GELLY

##### *Suppléant(e)s*

Monsieur Alain ROSSI  
Monsieur Simon DENIEUL  
Madame Clementine DAHL

##### Fédération syndicale unitaire de l'enseignement (F.S.U.)

##### *Titulaires*

Monsieur Julien FABRE  
Monsieur Laurent TRAMONI  
Madame Caroline CHEVE  
Madame Virginie AKLIOUAT  
Monsieur Jean CUGIER  
Madame Marion CHOPINET

##### *Suppléant(e)s*

Madame Nadine ROUVIERE  
Madame Rose DI SALVO  
Monsieur Adrien VODLSON  
Monsieur Guilhem PAUL  
Madame Sophie RIEU  
Monsieur Patrick PRIGENT

##### Confédération générale du travail (CGT)

##### *Titulaire*

Madame Magali HIDALGO

##### *Suppléant*

Monsieur Laurent DESCAMPS

Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (FNEC FP FO)

*Titulaires*

Madame Salima AZZOUG  
Monsieur Sauveur D'ANNA  
NC

*Suppléant(e)s*

Monsieur Michel RICOU-CHARLES  
Monsieur Sébastien PUCH  
Madame Agnès LEMBERT

Sud Education

*Titulaire*

Madame Elodie BOUSSARIE

*Suppléante*

Madame Marie-hélène MOYNE

Syndicat indépendant académique de l'enseignement scolaire (SIAES)

*Titulaire*

Monsieur Jean-Baptiste VERNEUIL

*Suppléant*

Monsieur Christophe CORNEILLE

**III.2. Quatre représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur**

Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES)

*Titulaire*

Monsieur Daniel LAFITTE

*Suppléant*

Monsieur Jean-Luc ANSALDI

Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (FNEC FP FO)

*Titulaire*

Madame Elisabeth DORIER

*Suppléant*

Monsieur Joanny MOULIN

Syndicats généraux de l'Éducation nationale Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)

*Titulaire*

Monsieur Roger NOTONIER

*Suppléante*

Madame Karen GROZDANOVIC

Confédération générale du travail (CGT)-FERC Sup

*Titulaire*

Monsieur Olivier DRIGET

*Suppléant*

NC

**III.3. Trois représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur**

*Titulaires*

Monsieur Eric BERTON  
Madame Carole DEUMIE  
Monsieur Philippe ELLERKAMP

*Suppléants*

Monsieur Lionel NICOD  
Monsieur Rostane MEHDI  
Monsieur Ange POLIDORI

**III.4. Deux représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole**

Syndicat national de l'enseignement technique agricole public - fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU)

*Titulaire*

Monsieur Laurent MAURIAT

*Suppléant*

Monsieur Brice FAUQUANT

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

*Titulaire*  
Monsieur Benoit-Henri FOLIO

*Suppléant*  
Monsieur Cédric PETREQUIN

IV – COLLEGE DES USAGERS

**IV.1. Sept représentants des parents d'élèves pour les établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale**

Fédération des conseils des parents d'élèves pour les établissements scolaires relevant du Ministère de l'éducation nationale (F.C.P.E.)

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Monsieur Christophe MERLINO	Monsieur Guillaume VEYLON
Madame Nathalie HAAS	Monsieur Laurent MALFETTES
Monsieur Jeff DIGIOVANNI	Madame Dominique ROUX
Monsieur Renaud PHILIP	Madame Bénédicte FAURE
Monsieur Alexis FABRE	Monsieur Sylvain BASSEREAU

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Madame Isabelle FERY	Madame Caroline PONZO

Mouvement départemental des parents d'élèves des Bouches du Rhône (MPE13)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Madame Séverine GIL	Monsieur Pedro LIMA

**IV.2. Un représentant des parents d'élèves des établissements scolaires relevant du ministère de l'agriculture**

Fédération des conseils des parents d'élèves pour les établissements scolaires relevant du Ministère de l'éducation nationale (F.C.P.E.)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Monsieur Sébastien GIMENEZ	NC

**IV.3. Trois étudiants**

Fédération Aix-Marseille interasso (FAMI)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Monsieur Baptiste TROPINI	Madame Lisa BOURTHOUMIEU

Union Nationale des Etudiants de France (UNEF)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Monsieur Lyes BELHADJ	Monsieur Thaouban DRIDER

UNI-MET

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Monsieur Côme DE PONCINS	Monsieur Logan THEBERT

#### **IV.4. Le Président du Conseil économique et social régional ou son représentant**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Monsieur Marc POUZET	NC

#### **IV.5. Six représentants des organisations syndicales de salariés**

##### Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Monsieur Alain REI	Monsieur Gilles GRABER

##### Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Monsieur Frédéric GOIBEAULT	NC

##### Confédération générale des cadres (C.G.C.)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Monsieur René CHICHE	Madame Frédérique EVENOU

##### Confédération générale du travail (C.G.T.)

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant</i>
Monsieur Jean-Michel JULIA	Madame Karine BOUGHANIM

##### Force Ouvrière (F.O.)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Monsieur Éric ZUNINO	Monsieur Jean-Pierre SINARD

##### Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléant</i>
Monsieur Vincent GOMEZ	NC

#### **IV.6. Six représentants des organisations syndicales d'employeurs**

##### Union patronale régionale (UPR)

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Madame Marie-Claude ZITRONE	NC
Monsieur Olivier ROBERT	NC

##### Confédération des PME Provence-Alpes-Côte d'Azur (CPME PACA)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Monsieur Jean Pucheu	Monsieur Stéphane SALORD



Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-Marc DAVIN	NC

Union des entreprises de proximité (U2P)

Titulaire	Suppléant
Madame Catherine CLOTA	NC

**Article 2 :**

Le secrétariat du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie d'Aix-Marseille est assuré par les services du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille pour les questions relevant de la compétence de l'État et par les services du Conseil régional pour les questions relevant de la compétence de la Région.

**Article 3 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt et le directeur interrégional des affaires maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 11 février 2022

**SIGNE**

**Christophe MIRMAND**

La région académique Provence-Alpes-Côte  
d'Azur

R93-2022-02-11-00003

Arrêté portant renouvellement de la  
composition du CAEN de l'académie de Nice



**PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**Secrétariat général pour les affaires régionales**

---

**ARRETE DU 11 FEVRIER 2022**

---

Portant renouvellement de la composition du conseil académique de l'Education nationale de l'académie de Nice

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

- VU** le code de l'éducation, notamment les articles L234-1 à L234-8 ;
- VU** la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives au rapport entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 85-895 du 21 août 1985 modifié relatif aux conseils de l'éducation nationale dans les départements et les académies, et notamment son article 10 ;
- VU** le décret n° 91.106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-09 du 18 janvier 2008 modifié portant renouvellement du Conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie (CAEN) de Nice ;
- VU** les propositions des collectivités et organismes concernés ;
- SUR** proposition du Recteur de l'académie de Nice,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le Conseil de l'éducation nationale de l'académie de Nice est composé ainsi qu'il suit pour une période de trois ans.

## **I - MEMBRES DE DROIT**

Le Préfet de région, président lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de l'Etat

Le Président du Conseil régional, président lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de la Région

Le Recteur de l'académie de Nice, vice-Président, lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de l'Etat (Education nationale)

Le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, vice-président lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de l'Etat (Enseignement agricole)

Le Directeur interrégional des affaires maritimes, vice-président lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de l'Etat (Enseignement maritime)

Le Conseiller régional délégué à l'éducation, vice-président lorsque les questions examinées relèvent de la compétence de la Région

## **II - COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

### **Huit représentants de la Région**

#### Titulaires

Madame Jennifer SALLES BARBOSA  
Monsieur Claude ALEMAGNA  
Monsieur Richard GALY  
Madame Sandra KUNTZ  
Monsieur Mohamed MAHALI  
Madame Magali ALTOUNIAN  
Monsieur Lionel TIVOLI  
Monsieur Franck GILETTI

#### Suppléant(e)s

Madame Virginie PIN  
Monsieur Thomas BERETTONI  
Madame Josy CHAMBON  
Monsieur Serge AMAR  
Monsieur Jean-Paul DAVID  
Madame Noëlle PALAZZETTI  
Monsieur Philippe VARDON  
Monsieur Bryan MASSON

### **Huit représentants des Départements**

#### **Alpes Maritimes**

#### Titulaires

Madame Joëlle ARINI  
Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Madame Michèle PAGANIN  
Madame Valérie SERGI

#### Suppléant(e)s

Professeur Bernard ASSO  
Madame Michèle OLIVIER  
Madame Carine PAPY  
Madame Anne SATTONNET

#### **Var**

#### Titulaires

Madame Valérie RIALLAND  
Madame Marie-Laure PONCHON  
Madame Manon FORTIAS  
Madame Laetitia QUILICI

#### Suppléant(e)s

Madame Christine NICCOLETTI  
Madame Véronique BACCINO  
Madame Véronique BERNARDINI  
Monsieur Louis REYNIER

### **Huit représentants des communes**

#### **Alpes Maritimes**

#### Titulaires

Monsieur Jean-Luc GAGLILOLO  
Adjoint au Maire de Nice

#### Suppléant(e)s

Madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY  
Adjointe au Maire de La Trinité

Madame Elodie SAIAG HIRSCHI  
Adjointe au Maire de Villeneuve Loubet

Madame Nicole BOTTERO BERTOLOTTI  
Maire de Sauze

Monsieur George LORENZOLLI  
Adjoint au Maire de Mandelieu-La Napoule

Monsieur Gilbert DEPERI  
Adjoint au Maire de Mandelieu- La Napoule

Madame Elena MAGLIARO  
Adjointe au Maire de Valbonne

Monsieur Joseph CESARO  
Maire de Valbonne

#### **Var**

##### Titulaires

Monsieur François CAVALLIER  
Maire de Callian

Madame Dominique VIDAL  
Adjointe au Maire de La Verdière

Monsieur Patrick MARTINELLI  
Maire de Pierrefeu du Var

Monsieur Sébastien BOURLIN  
Maire de Pourrières

##### Suppléant(e)s

Monsieur Gilbert RIBOULET  
Maire de Moissac Bellevue

Madame Nathalie BICAIS  
Maire de La Seyne-sur-Mer

Monsieur Jean-Luc BONNET  
Maire de Vins-sur-Caramy

Monsieur Christian SIMON  
Maire de La Crau

### **III - COLLEGE DES PERSONNELS**

**Quinze représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires dont un représentant au moins des personnels enseignants exerçant ses fonctions dans les classes post-baccalauréat des lycées**

#### **FSU**

##### Titulaires

Monsieur Richard GHIS  
Madame Maryvonne GUIGONNET  
Monsieur Jean-Paul CLOT  
Madame Coline ROZEROT  
Monsieur Florent PONS  
Madame Andrée RUGGIERO  
Madame Valérie DALMASSO  
Madame Sandrine ROUSSET  
Madame Fabienne LANGOUREAU

##### Suppléants

Madame Geneviève CLERC  
Monsieur Serge MULLER  
Monsieur Christophe LUBASZ  
Monsieur Dominique QUEYROULET  
Monsieur Colas MOUTON  
Madame Emmanuelle CAZACH  
Madame Antonia SILVERI  
Monsieur Emmanuel TRIGO  
Monsieur Didier GIAUFER

#### **UNSA - EDUCATION**

##### Titulaires

Monsieur Philippe BIAIS  
Monsieur Marco PROVENZANO  
Monsieur Christophe DUCOU

##### Suppléants

Monsieur Roland CIANCI  
Madame Isabelle AGOSTA  
Madame Frédérique SOULET

#### **FORCE OUVRIERE**

##### Titulaire

Monsieur Rolando GALLI

##### Suppléant

Monsieur Christophe SEGOND

#### **SNALC**

##### Titulaire

Madame Françoise TOMASZYK

##### Suppléant

Madame Danièle COURTE

#### **CGT EDUC'ACTION**

##### Titulaire

Madame Corinne PERRIER

##### Suppléant

Monsieur Laurent LAPLANCHE

## Quatre représentants de personnels des établissements publics d'enseignement supérieur

### SNPTES

#### Titulaires

Monsieur Thierry ROSSO  
Monsieur Marc GAYSINSKI

#### Suppléants

Monsieur Gil RAINAUD  
Madame Jocelyne BETTINI

### FSU

#### Titulaires

Monsieur René LOZI

#### Suppléants

N.C

### INTERSYNDICALE (CGT-FSU-SOLIDAIRES)

#### Titulaire

N.C.

#### Suppléant

N.C.

## Trois représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur

#### Titulaires

Monsieur Jeanick BRISSWALTER  
Monsieur Xavier LEROUX  
Monsieur Stéphane MAZEVET

#### Suppléants

Monsieur Stéphane AZOULAY  
Monsieur Arnaud FAUPIN  
Madame Sophie ROUZIERE

## Deux représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole

### SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE PUBLIC (SNETAP/FSU)

#### Titulaires

Monsieur Brice FAUQUANT  
Monsieur Jérôme MOUGIN

#### Suppléants

Madame Agnès LAURENS  
Madame Clémentine MATTEI

## IV - COLLÈGE DES USAGERS

### Sept représentants des parents d'élèves pour les établissements scolaires relevant du ministère de l'Education nationale

#### FCPE

##### Titulaires

Madame Céline VAILLANT  
Madame Laetitia SICCARDI  
Monsieur Philippe BRUNETTO  
Madame Michelle SELLIER  
Monsieur Chris TRUTTMAN

##### Suppléants

Madame Kim ENGLAND  
Monsieur Emmanuel LEJEUNE  
Monsieur Laurent BAILLOUX  
Monsieur Christophe DREYER  
Madame Cécile GENETIAUX

#### PEEP

##### Titulaires

Madame Véronique VIALE  
Madame Magali RODRIGUEZ

##### Suppléants

Monsieur Patrick DAUDE  
Madame Cyrille FIORE

### Un représentant des parents d'élèves pour les établissements relevant du ministère de l'agriculture

#### FCPE

##### Titulaires

Madame Anne CHAVANNE

##### Suppléants

N.C

### Trois étudiants

#### FACE 06 & FEDET

##### Titulaires

N.C  
N.C

##### Suppléants

N.C  
N.C

**UNI**Titulaire

Monsieur Hugo ROUSSIN

Suppléants

Madame Marion SERVERA

**Le Président du Conseil économique, social et environnemental régional**Titulaire

Madame Myriam BARNEL

Suppléant

Monsieur Michel VINCENT

**Six représentants des organisations syndicales de salariés****FORCE OUVRIÈRE (FO)**Titulaire

N.C

Suppléant

N.C

**CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)**Titulaire

N.C.

Suppléant

N.C.

**CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)**Titulaires

Monsieur Joël DENNEULIN

Monsieur Olivier GERARD

Suppléants

Monsieur Cédric GAROYAN

Madame Elodie HERNANDEZ

**CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CADRES (CFE CGC)**Titulaire

Monsieur Olivier MENARD

Suppléant

Monsieur Jean-Paul BAUDOIN

**CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS (CFTC)**Titulaire

Monsieur Stéphane LETEINTURIER

Suppléant

Madame Irène ABOUD

**Six représentants des organisations syndicales d'employeurs****UNION PATRONALE RÉGIONALE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
(UPR PACA)**Titulaire

Monsieur Jackie PICHON

Madame Evelyne SILVESTRI

Suppléant

Madame Liliane MAILLARD

N.C

**UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE (UPAR PACA)**Titulaire

Monsieur Claude ALZINA

Suppléant

Monsieur Philippe LAMBERT

**UNION RÉGIONALE INTERFÉDÉRALE DES ORGANISMES PRIVÉS SANITAIRES ET SOCIAUX (URIOPSS)**Titulaire

Monsieur Marc DIBIAGGIO

Suppléant

N.C.

**FÉDÉRATION RÉGIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FRSEA)**Titulaire

Madame Vanna RAIMONDO

Suppléant

Madame Renée AUDA

**ARTICLE 2 :**

Le secrétariat du conseil de l'éducation nationale de l'académie de Nice est assuré par les services du rectorat de l'académie de Nice pour les questions relevant de la compétence de l'État et par les services du Conseil régional pour les questions relevant de la compétence de la Région.

**ARTICLE 3 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le recteur de l'académie de Nice, le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt et le directeur interrégional des affaires maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 11 février 2022

**SIGNE**

**Christophe MIRMAND**



La région académique Provence-Alpes-Côte  
d'Azur

R93-2022-02-04-00011

arrêté vacance SGRA du 4 février 2022



# RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE- ALPES- COTE D'AZUR, RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITES

- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles L. 222-2, L. 613-1, L. 641-5, L. 642-1, R. 222-1 à R. 222-36-5, D. 612-1-3 à D. 612-1-35, D. 612-32-2, D. 612-34 et R. 672-5 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU** le décret n° 2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU** le décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3, 4, et 5 ;
- VU** le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- VU** l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires reconnus par l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 23 janvier 2020 portant délégation d'attribution aux recteurs de région académique ;
- VU** le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU** le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant **M. Philippe DULBECCO** en qualité de recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2019 portant nomination de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une première période de quatre ans du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° R93-2021-03-10-00003 en date du 17 mars 2021 publié au recueil des actes administratifs spécial n° R93-2021-047 le même jour portant délégation de signature à **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, chancelier des universités, responsable des budgets opérationnels de programme, responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;
- VU** l'arrêté rectoral fixant la liste des subdélégués de **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 24 septembre 2020 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 13 octobre 2021 portant nomination de **Mme Marie-Laure FOLLOT**, administratrice civile, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU** les arrêtés portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur au profit de **Mme Marie-Laure FOLLOT**, administratrice civile, adjointe au secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, de **Mme Karen PICANOL**, directrice du service régional chargé des achats de l'Etat (DRA-AE), de **Mme Mélanie GALAND**, directrice du service régional chargé de l'enseignement supérieur (DRA-ES), de **M. Marc BRUANT**, directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) d'Aix-Marseille, de **M. Claude GARNIER**, directeur du service régional chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage (DRA-FPIC), de **M. Karim DEHEINA**, directeur du service régional chargé de la politique immobilière de l'Etat (DRA-PIE), de **M. Olivier CASSAR**, directeur du service régional chargé de l'information, de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire (DRA-IO), et de **M. Christophe GARGOT**, délégué régional aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRA-REIC).

**CONSIDERANT** la vacance de l'emploi de secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 16 février 2022 en raison du départ de **M. Pascal MISERY** appelé à exercer d'autres fonctions et la nécessité d'assurer la continuité de l'administration de la région académique jusqu'à la nomination de son successeur ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>ER</sup>** : Dans l'attente de la nomination du secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, les délégations de signature données par **M. Pascal MISERY** en cette qualité sur le fondement de l'arrêté rectoral du 24 septembre 2020 susvisées sont maintenues jusqu'à la nomination de son successeur.

**Article 2** : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 4 février 2022

**SIGNE**

**Bernard BEIGNIER**

Secrétariat général pour l'administration Du  
Ministère de L'intérieur SUD

R93-2022-02-11-00001

Arrêté composition Jury-CR-2021-11-57

**Arrêté portant désignation des personnes qualifiées et des personnalités au sein du jury ad hoc constitué pour la procédure de concours restreint sur esquisse relatif au regroupement du CRS 54, du CRS 55 et de la DZCRS Sud**

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD**

Vu le code de la commande publique notamment ses articles R. 2162-22 et R. 2162-23,

Vu le code de la commande publique, concernant la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique, notamment ses articles R.2100-1 à R.2691-1,

Vu le décret NOR : INTA2003420D du Président de la République du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches-du-Rhône,

Considérant la délégation de désignation de la direction de l'immobilier du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud en date du le 15/12/2021 aux fins de proposer au pouvoir adjudicateur un représentant des architectes,

Considérant la délégation de désignation de la direction de l'immobilier du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud en date du le 17/01/2022 aux fins de proposer au pouvoir adjudicateur un représentant des ingénieurs de la construction,

Considérant la saisine de l'union nationale des économistes de la construction effectuée le 27/12/2021 aux fins de proposer au pouvoir adjudicateur un représentant des économistes,

Considérant l'opération visant la construction et la réhabilitation pour le regroupement de la CRS 54, de la CRS 55 et de la DZCRS Sud dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 16 400 000 d'euros HT.

Considérant l'avis d'appel public à candidature relatif au concours restreint sur esquisse pour le regroupement de la CRS 54, de la CRS 55 et de la DZCRS Sud ; concours publié au BOAMP, avis n° 21-165248 du 19 décembre 2021 et au J.O.U.E. le 20 décembre 2021 sous la référence 2021/S247-654392.

**ARRETE**

**Article 1** : Un concours restreint sur esquisse pour le regroupement de la CRS 54, de la CRS 55 et de la DZCRS Sud est passé en application des articles R.2162-22 et R.2162-23 du code de la commande publique.

**Article 2** : Dans le cadre du marché précité, le jury est chargé de rendre un avis motivé sur la sélection des candidats et le jugement des offres finales.

**Article 3** : La composition du jury est fixée comme suit :

### Membres à voix délibérative

#### Pour l'État :

- Le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant, **président du jury**,
- Le directeur de l'administration générale et des finances du Secrétariat générale pour l'administration du ministère de l'intérieur sud ou son représentant,
- Le directeur de l'immobilier du Secrétariat générale pour l'administration du ministère de l'intérieur sud ou son représentant,
- Le chef du bureau régional des affaires immobilières de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le directeur de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier du Ministère de l'Intérieur ou son représentant,
- Le directeur zonal des compagnies républicaines et de sécurité sud ou son représentant.

#### Au titre des experts techniques :

- M. Massimo MATTIUSI, architecte proposé par la direction de l'immobilier,
- M. Jean Paul GANDOLFI, ingénieur proposé par la direction de l'immobilier,
- M. Gérald DONADEY, économiste de la construction, proposé par l'union nationale des économistes de la construction.

### Membres à voix consultative

- La directrice régionale des finances publiques de Provence Alpes Côte d'Azur ou son représentant,
- La directrice de l'unité départementale de la protection des populations des Bouches-du-Rhône ou son représentant,
- La cheffe du bureau de la commande publique et des achats de la direction de l'administration générale et des finances du Secrétariat générale pour l'administration du ministère de l'intérieur sud ou son représentant.

**Article 4 :** Les membres du jury n'exerçant pas de fonction administrative percevront une indemnité forfaitaire s'élevant à 250,00 € par demi-journée de présence effective.

**Article 5 :** Chaque membre du jury dispose d'une voix : les décisions sont prises à la majorité des membres ayant une voix délibérative. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

**Article 6 :** Le jury est valablement constitué si plus de la moitié des membres, dont le président, est présente.

**Article 7 :** Le secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud, le directeur de projet chargé de la construction et réhabilitation relative au regroupement du CRS 54, du CRS 55 et de la DZCRS Sud, et Monsieur le maire de la ville de Marseille, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 8 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Marseille, le 11 FEV. 2022

Le secrétaire général  
de la zone de défense  
et de sécurité sud

Christian CHASSAING

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
PACA

R93-2022-02-01-00006

Arrêté portant subdélégation de signature aux  
agents de la direction interrégionale de la  
Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Est



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

## **Arrêté N°**

---

**Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction  
interrégionale  
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud Est.**

---





*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Le directeur interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud Est,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2010-214 du 02 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 25 août 2006 (JO du 29 août 2006) relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'État ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 nommant Monsieur **Christophe MIRMAND**, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du Rhône ;

VU l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 22 août 2018 portant nomination de Monsieur **Franck ARNAL**, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-Est, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2019 portant nomination de Madame **Karine MATHIEU**, directrice interrégionale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-Est, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 01 novembre 2020 portant nomination de monsieur **Franck BALDI**, en qualité de Directeur des missions éducatives ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 2021 portant nomination de Monsieur **Philippe BECQUEMBOIS**, conseiller d'administration, directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2021 portant nomination de Monsieur **Pierre WERY**, attaché principal, directeur des ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-Est à compter du 13 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du 01 mai 2021 portant nomination de Madame **Hélène ACQUIER**, en qualité de Directrice adjointe des missions éducatives ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2015 portant nomination de monsieur **M. Julien LEMAIRE**, attaché principal d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 2017 portant nomination de Madame **Céline PERAZZIO**, attachée d'administration, responsable de la gestion administrative et financière des personnels ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 2017 portant nomination de Madame **Aude BEGARIN**, en qualité de responsable des affaires financières ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2016 portant nomination de Monsieur **Nicolas GORZKOWSKI**, secrétaire administratif ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mars 2018 portant nomination de Monsieur **Olivier MARTY**, secrétaire administratif ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de Monsieur **Luc DERIDIAUX**, secrétaire administratif ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 2019 portant nomination de Madame **Cherifa BELHOUCHE**, secrétaire administratif ;

Vu le contrat en date du 01 Septembre 2020 portant recrutement de Madame **Emilie JOSEFIAK**, en qualité d'agent contractuel secrétaire administrative ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Jérôme HALOIN**, Professeur technique hors classe, en qualité de responsable de l'immobilier ;

Vu l'arrêté ministériel du 01 novembre 2019 portant nomination de Madame **Patricia MASSON**, en qualité d'adjointe administrative ;

Vu l'arrêté ministériel du 01 avril 2020 portant nomination de Madame **Saliha EL-AYACHI**, en qualité d'adjointe administrative ;

Vu l'arrêté ministériel 01 mars 2018 portant nomination de Madame **Elena SCALI-LEVI**, en qualité d'adjointe administrative ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 octobre 2012 portant nomination de Madame **Yamina HAMDI**, en qualité d'adjointe administrative ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur **Franck ARNAL**, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-Est

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 24 août 2020, portant délégation de signature à Monsieur **Franck ARNAL**, Directeur Interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-est, responsable du budget opérationnel pour l'ordonnancement secondaire des dépenses imputées sur le budget de l'Etat, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée en cas d'absence ou d'empêchement par Madame **Karine MATHIEU**, Directrice Interrégionale Adjointe de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud Est.

### ARTICLE 2 :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 24 août 2020, portant délégation de signature à Monsieur **Franck ARNAL**, Directeur Interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-Est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> sera exercée :

- Pour la gestion du titre II du Budget Opérationnel de Programme (BOP) à

- o **M. Pierre WERY**, attaché principal d'administration, directeur des ressources humaines ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr WERY sur délégation explicite à :

- o **M. Julien LEMAIRE**, attaché principal d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences ;
  - o **Mme Céline PERAZZIO**, attachée d'administration, responsable de la gestion administrative et financière des personnels ;
- Pour la gestion des titres III, V et VI du Budget Opérationnel de Programme (BOP), à
- o **Mr Philippe BECQUEMBOIS**, directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières ;
  - o **Mme Aude BEGARIN**, attachée d'administration, directrice adjointe de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières ;

### **ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 24 août 2020, portant délégation de signature à Monsieur **Franck ARNAL**, Directeur Interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 sera exercée :

- Pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du titre II du Budget Opérationnel de Programme (BOP) par :
- o **M. Pierre WERY**, attaché principal, directeur des ressources humaines ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr WERY et sur délégation explicite :

- o **M. Julien LEMAIRE**, attaché principal d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences ;
  - o **Mme Céline PERAZZIO**, attachée d'administration, responsable de la gestion administrative et financière des personnels ;
- Pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses des titres III, V et VI du Budget Opérationnel de Programme (BOP), par :
- o **Mr Philippe BECQUEMBOIS**, directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières ;
  - o **Mme Aude BEGARIN**, attachée d'administration, directrice adjointe de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières ;

- M. **Nicolas GORZKOWSKI**, secrétaire administratif, responsable du service associatif habilité ;
- M. **Olivier MARTY**, secrétaire administratif, référent du pôle achat ;
- Mme **Emilie JOSEFIK**, référente du pôle comptable ;
- M. **Luc DERIDIAUX**, référent du pôle comptable ;
- M. **Jérôme HALOIN**, Professeur technique hors classe, responsable immobilier ;

#### **ARTICLE 4 :**

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 24 août 2020, portant délégation de signature à Monsieur **Franck ARNAL**, Directeur Interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-Est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 3 sera exercée :

- Mr **Philippe BECQUEMBOIS**, directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières ;
- Mme **Aude BEGARIN**, directrice adjointe de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières ;
- M. **Jérôme HALOIN**, Professeur technique hors classe, responsable immobilier ;
- M. **Olivier MARTY**, secrétaire administratif, référent du pôle achat ;
- Mme **Emilie JOSEFIK**, référente du pôle comptable ;
- Mme **Cherifa BELHOUCHE**, référente du pôle comptable ;
- M. **Luc DERIDIAUX**, référent du pôle comptable ;

#### **ARTICLE 5 :**

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 24 août 2020, portant délégation de signature à Monsieur **Franck ARNAL**, Directeur Interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 4 sera exercée :

- Mr **Philippe BECQUEMBOIS**, directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières ;
- Mme **Aude BEGARIN**, attachée d'administration, directrice adjointe de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières ;

**ARTICLE 6 :**

Dans le cadre du déploiement de CHORUS DT, il est donné délégation de signature (ANNEXE 3) :

- Aux directeurs de service en tant que valideur hiérarchique et service gestionnaire de saisir, modifier et valider les ordres de mission et les états de frais de déplacements des agents placés sous leur autorité.
- Aux agents du service de formation pour saisir, modifier et valider les ordres de mission de formation continue ou initiale de tous les agents affectés à la PJJ Sud Est.
- Aux agents du secteur public en tant que gestionnaires contrôleurs pour modifier et valider les états de frais de déplacement de tous les agents affectés à la DIRPJJ Sud-Est.

**ARTICLE 7 :**

Le Directeur Interrégional de la Protection judiciaire de la Jeunesse de l'inter région Sud Est, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 01/02/2022

Pour le Préfet de Région,

**Franck ARNAL**











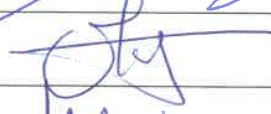
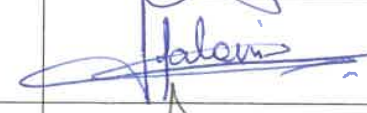

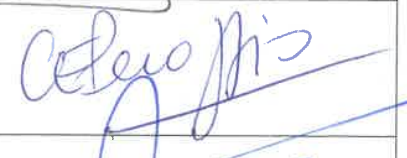
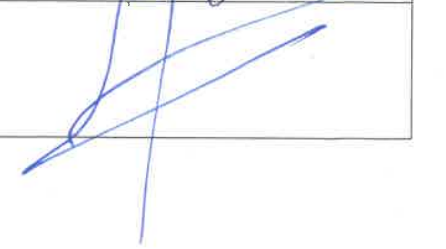
## ANNEXE 1

Les agents dont les noms suivent ont délégation de signature pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses des titres II, III, V et VI du Budget Opérationnel de Programme (BOP) :

Madame Karine MATHIEU	Directrice Interrégionale adjointe	BOP titres II, III, V et VI
Monsieur Philippe BECQUEMBOIS	Directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	BOP titres III, V et VI
Madame Aude BEGARIN	Directrice adjointe de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	BOP titres III, V et VI
Monsieur Luc DERIDIAUX	Référent du pôle comptable	BOP titres III, V et VI
Madame Cherifa BELHOUCHE	Référente du pôle comptable	BOP titres III, V et VI
Madame Emilie JOSEFIK	Référente du pôle comptable	BOP titres III, V et VI
Monsieur Nicolas GORZKOWSKI	Chef du service secteur associatif habilité	BOP titres III, V et VI
Monsieur Olivier MARTY	Référent du pôle achat	BOP titres III, V et VI
Monsieur Jérôme HALOIN	Responsable immobilier	BOP titres III, V et VI
Monsieur WERY Pierre	Directeur des ressources humaines	BOP titre II
Madame Céline PERAZZIO	Responsable de la gestion administrative et financière des personnels	BOP titre II
Monsieur Julien LEMAIRE	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	BOP titre II

## ANNEXE 2

**SPECIMENS DE SIGNATURES  
RELATIFS A LA SUBDELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA  
DIRECTION INTERREGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA  
JEUNESSE SUD-EST**

AGENTS	FONCTIONS	SIGNATURE
Monsieur Franck ARNAL	Directeur Interrégional	
Madame Karine MATHIEU	Directrice Interrégionale adjointe	
Monsieur Philippe BECQUEMBOIS	Directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	
Madame Audé BEGARIN	Directrice adjointe de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	
Monsieur Luc DERIDIAUX	Réfèrent du pôle comptable	
Madame Cherifa BELHOUCHE	Référente du pôle comptable	
Madame Emilie JOSEFIK	Référente du pôle comptable	
Monsieur Nicolas GORZKOWSKI	Chef du service secteur associatif habilité	
Monsieur Olivier MARTY	Réfèrent du pôle achat	
Monsieur Jérôme HALOIN	Responsable immobilier	
Monsieur WERY Pierre	Directeur des ressources humaines	
Madame Céline PERAZZIO	Responsable de la gestion administrative et financière des personnels	
Monsieur Julien LEMAIRE	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	



### ANNEXE 3

**Les agents dont les noms suivent ont délégation de signature en tant que service gestionnaire/gestionnaire contrôleur CHORUS DT :**

DIR SUD EST		
Madame Karine MATHIEU	Directrice Interrégionale adjointe	Service gestionnaire
Monsieur Philippe BECQUEMBOIS	Directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	Service gestionnaire
Madame Aude BEGARIN	Directrice adjointe de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	Service gestionnaire
Monsieur Olivier MARTY	Coordonnateur pôle secteur public	Service gestionnaire Gestionnaire contrôleur
Monsieur Pierre WERY	Directeur des ressources humaines	Service gestionnaire
Monsieur Julien LEMAIRE	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	Service gestionnaire
Madame Céline PERAZZIO	Responsable de la gestion administrative et financière des personnels	Service gestionnaire
Monsieur Franck BALDI	Directeur des missions éducatives	Service gestionnaire
Madame Hélène ACQUIER	Directrice des missions éducatives adjointe	Service gestionnaire
Madame Yamina HAMDJ	Adjointe administrative	Service gestionnaire
Madame Emilie JOSEFIK	Secrétaire administrative	Service gestionnaire Gestionnaire contrôleur
Madame Saliha EL AYACHI	Adjointe administrative	Gestionnaire contrôleur
Madame Patricia MASSON	Adjointe administrative	Gestionnaire contrôleur
Madame SCALI Elena	Adjointe administrative	Gestionnaire contrôleur

<b>DT 13</b>		
Monsieur Pierre PIBAROT	Directeur territorial – Bouches du Rhône	Service gestionnaire
Madame Béatrice TRIBOTTÉ	Directrice territoriale adjointe – Bouches du Rhône	Service gestionnaire
Monsieur Mounir MATOUG	Responsable de l'appui au pilotage territorial – Bouches du Rhône	Service gestionnaire
Madame Sylvain KOUAO	Directeur de service – STEI Marseille	Service gestionnaire
Madame Carole OLIVIER	Directrice de service – STEMO Marseille Nord	Service gestionnaire
Madame Stéphanie MARTINON	Directrice de service – CEF Les Cèdres	Service gestionnaire
Madame Vérane MONTELS	Directrice de service – EPEI Aix-en-Provence	Service gestionnaire
Madame Meriem ABDELLI	Directrice de service – SEEPM Marseille	Service gestionnaire
Madame Patricia IRACE	Directrice de service – STEMO Aix-en-Provence	Service gestionnaire
Madame Céline TOUREL	Directrice de service – STEMO Martigues ouest Etang de Berre	Service gestionnaire
Madame Anaïs JOURDAN	Directrice de service – STEMO Marseille Est	Service gestionnaire
Madame Hélène OUCHIÏCHI	Directeur de service – EPE Martigues Littoral	Service gestionnaire
Madame REYNIER Patricia	STEMO Marseille Centre	Service gestionnaire
<b>DT 84-04-05</b>		
Monsieur Benoît BELVALETTE	Directeur territorial – Alpes Vaucluse	Service gestionnaire
Madame Caroline PORTE-BALLOT	Directrice territoriale adjointe – Alpes Vaucluse	Service gestionnaire
Madame Géraldine GODED-SURROCA	Responsable de l'appui au pilotage territorial – Alpes Vaucluse	Service gestionnaire
Monsieur Magid NASRI	Responsable des politiques éducatives	Service gestionnaire
Monsieur Clara RUFFO	Directeur de service – STEMO Avignon	Service gestionnaire
Monsieur Stéphane COUPARD	Directeur de service – CEF Montfavet	Service gestionnaire

Monsieur David TORRES	Directeur de service – STEMO Carpentras	Service gestionnaire
Madame Clémentine BRUNET	Directrice de service – STEMO DIGNE-LES-BAINS	Service gestionnaire
Monsieur Gilbert BILLONG LOGA	Directeur de service – EPEI Avignon	Service gestionnaire
<b>DT 06</b>		
Madame Natacha HIMELFARB	Directrice territoriale – Alpes Maritimes	Service gestionnaire
Madame Béatrice SCIANNAMEA	Directrice territoriale adjointe – Alpes-Maritimes	Service gestionnaire
Madame Asma GACEM	Responsable de l'appui au pilotage territorial – Alpes Maritimes	Service gestionnaire
Monsieur Redouane DICH	Directeur de service – EPE Nice	Service gestionnaire
Madame TERRIER Corinne	Directrice de service – STEMO Nice	Service gestionnaire
Madame Marie-Christine BENISSAN	Directrice de service – STEMO Grasse	Service gestionnaire
<b>DT 02</b>		
Madame Laura ABRANI	Directrice territoriale - Corse	Service gestionnaire
Madame Muriel CO	Directrice territoriale adjointe - Corse	Service gestionnaire
Monsieur Saïd BELGANA	Directeur de service – STEMO Bastia	Service gestionnaire
Madame Nathalie MASSOTEAU	Responsable de l'appui au pilotage territorial - Corse	Service gestionnaire
<b>DT 83</b>		
Madame Laurence LANATA	Directrice territoriale – Var	Service gestionnaire
Monsieur Maxime MIRALLES	Directeur territorial adjoint – Var	Service gestionnaire
Monsieur Franck MAINAS	Responsable de l'appui au pilotage territorial - Var	Service gestionnaire
Madame Calogera CARLISI	Directrice de service – EPEI Toulon	Service gestionnaire
Madame Evodie DELHAYE	Directrice de service – STEMO Toulon	Service gestionnaire
Madame Adidi HAMADOU	Directrice de service – STEMO Draguignan	Service gestionnaire
Madame Mélanie PINEIRO	Directrice de service – CEF Brignoles	Service gestionnaire